

VELAN

Le champ pétrolier SNE, situé à 100 km au large des côtes de Dakar, est la toute première découverte de pétrole au large du Sénégal et l'une des plus grandes de la dernière décennie à l'échelle mondiale. L'ensemble des robinets-vannes de cette unité flottante de production, de stockage et de déchargement (« FPSO ») a été fabriqué par Velan ABV.



DES ATOUTS UNIQUES ET UNE DYNAMIQUE PORTEUSE

RAPPORT ANNUEL 2024



Achèvement de l'une des plus grandes vannes cryogéniques testées à l'hélium pour boîte froide fabriquées par Velan SAS.



Rodage d'une bille avec le siège dans les installations de Velan à Montréal.



Quinze vannes d'étanchéité à pression d'un diamètre de 24 pouces et de classe 1500 dans les installations de Velan en Inde faisant partie d'une commande importante destinée à une entreprise de produits chimiques des Pays-Bas.



Une palette de robinets fait l'objet d'une inspection finale dans les installations de Velan à Montréal.



Salle blanche dans les installations de Velan au Portugal.

VELAN

Velan conçoit, fabrique et commercialise à l'échelle mondiale une vaste gamme de robinetteries industrielles utilisées dans des applications critiques. Velan fournit des solutions à de nombreux secteurs industriels, notamment ceux de la production d'énergie, du nucléaire, du pétrole et du gaz, des produits chimiques, du gaz naturel liquéfié et de la cryogénie, des pâtes et papiers, des procédés géothermiques, de la construction navale, de la défense et des technologies à émission de carbone nulles.



Boulonnage à couple d'un robinet pour cokéfaction dans les installations de Velan à Montréal.

La Société a pour objectifs stratégiques l'excellence opérationnelle et l'amélioration des marges en demeurant résolument axée sur ses clients, l'accélération de sa croissance grâce à l'intensification de ses efforts dans les marchés clés où la Société se démarque nettement de la concurrence, ainsi que l'amélioration et la modernisation continues de ses systèmes et procédés.

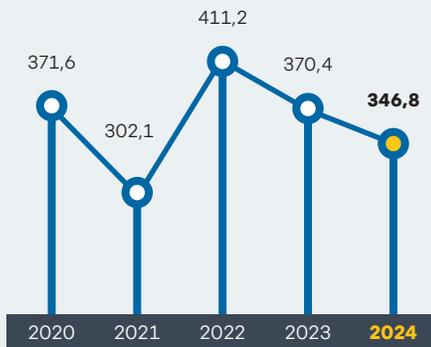


Robinet-vannes de classe 600 d'un diamètre de 20 pouces à l'usine de Velan en Chine destinés à une centrale électrique chinoise.

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2024

Chiffre d'affaires

(en millions de \$)



Marge brute

(en millions de \$)



Carnet de commandes à la fin de la période

(en millions de \$)



Velan a conclu l'exercice 2024 avec des résultats robustes au quatrième trimestre, marqués par une progression du volume des ventes et des marges bénéficiaires saines grâce à une amélioration de la qualité d'exécution. En tant que fournisseur d'équipement indispensable à des secteurs d'activité essentiels, Velan est bien positionnée pour saisir les occasions de croissance que créera la transition énergétique en cours et pour élargir sa portée dans l'industrie du contrôle des flux grâce à l'agilité de sa main-d'œuvre, sa présence mondiale et la grande notoriété de sa marque. Velan est de nouveau résolument axée sur la croissance et optimiste à l'égard des opportunités à venir à l'échelle mondiale.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

- Chiffre d'affaires de 346,8 millions de dollars
- Marge brute de 93,2 millions de dollars, soit 26,9 % du chiffre d'affaires
- Perte nette⁽¹⁾ de 19,7 millions de dollars

CARNET DE COMMANDES⁽²⁾ ET NOUVELLES COMMANDES⁽²⁾

- Hausse de 5,8 % du carnet de commandes qui atteint 491,5 millions de dollars
- Nouvelles commandes de 374,5 millions de dollars
- Ratio commandes/chiffre d'affaires⁽²⁾ de 1,08

SITUATION FINANCIÈRE SOLIDE

- Trésorerie et équivalents de trésorerie de 36,4 millions de dollars
- Placements à court terme de 5,3 millions de dollars
- Dette à long terme, incluant la partie courante, de 28,8 millions de dollars

CONDITIONS DE MARCHÉ FAVORABLES ET POSITION CONCURRENTIELLE AVANTAGEUSE

- Le carnet de commandes livrables dans les 12 prochains mois devrait donner lieu à une progression du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2025
- Une présence mondiale, une clientèle diversifiée et une concentration sur les applications critiques constituent des avantages concurrentiels importants
- Les activités d'entretien et de réparation d'une vaste base d'équipement déjà installée devraient continuer à générer des revenus récurrents

⁽¹⁾ Le résultat net (perte nette) représente le résultat net (perte nette) attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

⁽²⁾ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires. Veuillez consulter la réconciliation à la rubrique « Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires » du rapport de gestion.

FAITS SAILLANTS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars américains.

Pour les exercices clos en	fév. 2024	fév. 2023	fév. 2022	fév. 2021	fév. 2020
(en milliers, à l'exception des données par action)	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Chiffre d'affaires	346 816	370 429	411 242	302 063	371 625
Marge brute	93 207	112 465	134 969	80 539	88 134
Résultat net (perte nette) ⁽¹⁾	(19 737)	(55 453)	(21 141)	2 867	(16 390)
Par action – de base et dilué(e)	(0,91)	(2,57)	(0,98)	0,13	(0,76)
BAlIA ⁽²⁾	5 306	(34 862)	39 599	15 573	6 522
BAlIA ajusté ⁽²⁾	17 780	21 092	39 599	11 643	16 088
SITUATION FINANCIÈRE					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 445	50 253	53 465	62 953	31 010
Total des actifs	479 393	477 857	508 428	580 833	538 496
Dette à long terme, incluant la partie à court terme	28 777	29 896	31 038	58 091	19 297
Capitaux propres	183 259	200 835	265 510	300 221	284 861
FLUX DE TRÉSORERIE					
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	4 301	522	17 868	(9 095)	9 643
Flux de trésorerie disponibles ⁽²⁾	(2 538)	(3 848)	11 724	(18 905)	(660)
ACTIONS EN CIRCULATION ET DIVIDENDE					
Dividende en espèces par action (en CA\$)					
Actions à droit de vote multiple et actions à droit de vote subalterne	0,03	0,03	–	–	0,09
Nombre d'actions en circulation à la date de clôture					
Actions à droit de vote multiple	15 566 567	15 566 567	15 566 567	15 566 567	15 566 567
Actions à droit de vote subalterne	6 019 068	6 019 068	6 019 068	6 019 068	6 019 068
CARNET DE COMMANDES ET NOUVELLES COMMANDES					
Carnet de commandes à la fin de la période	491 525	464 337	501 224	562 493	406 800
Nouvelles commandes	374 454	353 176	363 451	426 595	340 400
Ratio commandes/chiffre d'affaires	1,08	0,95	0,88	1,41	0,92

⁽¹⁾ Le résultat net (perte nette) représente le résultat net (perte nette) attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

⁽²⁾ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires. Veuillez consulter la réconciliation à la rubrique « Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires » du rapport de gestion.



MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

L'exercice 2024 de Velan s'est divisé en deux périodes. La première moitié a été marquée par un environnement macroéconomique mondial difficile et l'attente d'un accord sur une transaction proposée visant l'acquisition de la Société. La deuxième moitié a commencé par une décision d'un organisme de réglementation qui a mis fin à la transaction proposée, suivie d'une augmentation séquentielle importante des nouvelles commandes aux troisième et quatrième trimestres.

Somme toute, la marge brute s'est élevée à 93,2 millions de dollars sur un chiffre d'affaires de 346,8 millions de dollars au cours de l'exercice 2024, tandis que notre carnet de commandes à la clôture de l'exercice se chiffrait à 491,5 millions de dollars grâce à une dynamique favorable pour l'obtention de nouvelles commandes. Près des trois quarts de ce carnet de commandes devraient être livrés d'ici douze mois. Par conséquent, nous nous attendons à ce que la Société renoue avec la croissance au cours de l'exercice 2025.

De toute évidence, nous avons dû composer avec des conditions de marché difficiles et l'attention de la direction a été accaparée pendant une partie de l'exercice 2024 par des questions relatives à la transaction proposée. Maintenant que cet événement est derrière nous, je suis fermement convaincu que nous avons repris notre élan. En tant que président du Conseil et chef de la direction nouvellement nommé au cours de l'exercice, j'ai entrepris une tournée pour évaluer la perception des employés, des clients et des partenaires à l'égard de Velan. Je suis revenu encouragé par ce que j'ai entendu. La notoriété de notre marque, la qualité de nos produits et notre positionnement sur le marché demeurent inégalés.

Nous sommes une entreprise mondiale dont le siège social se trouve au Canada, et pas seulement une entreprise canadienne qui mène des activités à l'étranger. Nous avons des centres de R & D à Montréal (au Canada), Lyon (en France), Lucca (en Italie) et Coimbatore (en Inde), chacun développant des technologies innovantes pour améliorer la performance et la fiabilité de ses robinetteries industrielles au profit de nos clients.

Notre approche en matière de R & D a toujours été axée sur le client plutôt que sur la technologie. Je veux dire par là que rien n'est élaboré dans le vide. Au lieu de rechercher de manière inefficace des percées révolutionnaires, nous développons des relations étroites avec nos clients. Nos ingénieurs prennent le temps de comprendre chaque robinetterie, et les façons dont elle peut être conçue, pour collaborer de manière efficace avec le client et concevoir une solution adaptée à des défis souvent très complexes.

Nos centres de recherche sont appuyés par douze usines de fabrication - trois en Amérique du Nord, quatre en Europe et cinq en Asie - ainsi que par deux centres de distribution. Nous considérons ces actifs comme de solides avantages concurrentiels pour ce qui est d'offrir une gamme diversifiée de produits, à grande échelle et de manière rentable.

MARCHÉS DE CROISSANCE CLÉS

Pour l'exercice 2025 et au-delà, nous prévoyons accroître notre portée dans des secteurs à forte croissance comme le nucléaire, la défense, le pétrole et le gaz, ainsi que le gaz naturel liquéfié (GNL). Ces créneaux, dans lesquels nous nous sommes toujours démarqués, profitent actuellement des tendances liées à la transition énergétique.

Sur le plan des questions environnementales, bon nombre de nos clients ont établi des cibles de réduction de leurs émissions de carbone, comme la carboneutralité des émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂), et recherchent de plus en plus des solutions écoénergétiques pour atteindre ces objectifs. Velan s'inscrit directement dans cette tendance de croissance à long terme, car nous avons consacré d'importantes ressources à la mise au point de solutions axées sur l'environnement.

Nous sommes particulièrement encouragés par l'évolution de l'opinion à l'égard de l'énergie nucléaire, car elle est essentielle à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en raison de ses propriétés propres : aucune émission et entièrement recyclable. À la conférence sur les changements climatiques COP28 tenue en décembre 2023, plus de 20 pays ont signé une déclaration commune qui vise à tripler la capacité de production d'énergie nucléaire d'ici 2050. Cet événement historique a été suivi par le tout premier sommet sur l'énergie nucléaire qui s'est tenu en mars 2024 en Belgique, où les représentants de 32 pays ont annoncé une nouvelle ère de coopération pour inclure l'énergie nucléaire dans le panier d'énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs de carboneutralité à temps.

Chez Velan, nos robinetteries sont le choix de l'industrie de l'énergie pour un service nucléaire fiable, avec une importante base de produits installés au sein de réacteurs nucléaires à travers le monde et plus de 50 ans d'expérience ininterrompue. Velan est le principal fournisseur de robinetteries pour l'ensemble des technologies de réacteurs nucléaires.

Notre expertise peut être mise à profit dans les petits réacteurs modulaires (PRM), qui gagnent en popularité en raison de leur encombrement réduit, des économies qu'ils permettent de réaliser au chapitre des coûts et du temps nécessaire pour leur construction, ainsi que de leur plus grande sécurité. L'expérience de longue date de Velan dans les marchés de la défense, en particulier dans le domaine de la propulsion nucléaire des navires et des porte-avions, nous donne une longueur d'avance sur la concurrence. Par exemple, compte tenu des contraintes d'espace, les réacteurs marins doivent être physiquement plus petits et produire plus de puissance par unité d'espace que les réacteurs terrestres. De ce fait, les robinetteries sont soumises à des contraintes plus importantes et doivent supporter des conditions plus difficiles en mer, y compris la corrosion par l'eau salée. En bref, notre présence bien établie sur les marchés de la défense, à savoir le respect d'exigences strictes, fait de nous le fournisseur idéal pour le créneau en plein essor des PRM.

En ce qui concerne le secteur du pétrole et du gaz, il a été largement touché par les efforts mondiaux visant à atténuer les changements climatiques et à protéger l'environnement. En conséquence, nous avons l'intention de tirer parti de notre vaste clientèle, qui comprend près de 90 % des raffineries de pétrole d'Amérique du Nord ainsi que d'une présence croissante à l'étranger, en fournissant des robinetteries et des purgeurs de vapeur que nous avons développés et qui sont les plus fiables sur le marché. Nous détenons toutes les principales approbations industrielles dans le secteur du pétrole et du gaz et notre vaste liste de clients mondiaux – de la production à la distribution, en passant par le raffinage et la pétrochimie – ne cesse de s'allonger.

Quant au GNL, il demeure le plus propre des combustibles fossiles puisqu'il produit 40 % moins de CO₂ que le charbon et 30 % moins que le pétrole. Velan offre la gamme de produits la plus complète et la plus avancée sur le plan technique pour les gaz liquéfiés, les laboratoires de recherche et la supraconductivité des accélérateurs de particules ainsi que l'aérospatiale. Nous fournissons également des robinetteries pour des températures extrêmement basses de -271°C, juste au-dessus du zéro absolu.

En plus des revenus provenant d'autres créneaux de marché, nous nous attendons à ce que les activités d'entretien, de réparation et de révision (MRO) de notre vaste base d'équipement installé fournissent une source de revenus récurrents dans les années à venir.

FOCALISATION SUR LA GÉNÉRATION DE LIQUIDITÉS

D'un point de vue opérationnel, nous avons mis en œuvre une série de mesures pour générer des liquidités en tirant parti de l'envergure mondiale de nos activités, en maximisant les avantages stratégiques en matière d'approvisionnement et en optimisant la gestion des stocks. Nous avons fait état d'entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation de 4,3 millions de dollars pour l'exercice 2024, ce qui sous-estime clairement notre potentiel réel. Par conséquent, l'amélioration de la génération de flux de trésorerie représente une priorité clé pour soutenir nos ambitions de croissance dans les prochaines années.

L'amélioration de nos flux de trésorerie renforcera notre situation financière déjà solide. Nous avons clos l'exercice 2024 avec une position de trésorerie nette positive, ce qui confère à Velan un avantage certain dans un contexte de taux d'intérêt relativement élevés. Compte tenu de cet avantage, nous avons des assises solides pour chercher activement des occasions de croissance afin d'étendre notre portée dans de nouveaux créneaux de marché et de consolider notre leadership dans nos marchés existants.

AJOUT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte tenu de ma double nomination en tant que président du conseil et chef de la direction au cours de la dernière année, un poste au sein de notre conseil d'administration a été laissé vacant. Je suis heureux d'annoncer que Daniel Desjardins a été nommé à notre Conseil en tant qu'administrateur indépendant. M. Desjardins est un avocat d'affaires chevronné et un dirigeant accompli qui possède une grande expertise en droit des affaires, en conformité et en gestion des risques, ainsi que des décennies d'expérience en financement et en fusions et acquisitions complexes chez Bombardier Inc. Son sens aigu du droit et des affaires, ainsi que sa connaissance de longue date des marchés mondiaux, complètent bien les compétences du Conseil.

CONCLUSION

Je suis reconnaissant de diriger une équipe de direction de grande qualité chez Velan. Grâce aux contributions collectives de nos dirigeants et au travail inlassable de nos plus de 1 600 employés à travers le monde, notre marque demeure très respectée dans l'ensemble de l'industrie.

Par conséquent, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier sincèrement nos employés pour leur dévouement et leur résilience au cours de ce qui peut être décrit comme une année inhabituelle. Je tiens également à exprimer ma gratitude à nos clients pour leur fidélité. Enfin, je remercie nos actionnaires pour leur soutien à notre stratégie de croissance à long terme.



James A. Mannebach

Président du conseil et chef de la direction

UNE PRÉSENCE MONDIALE

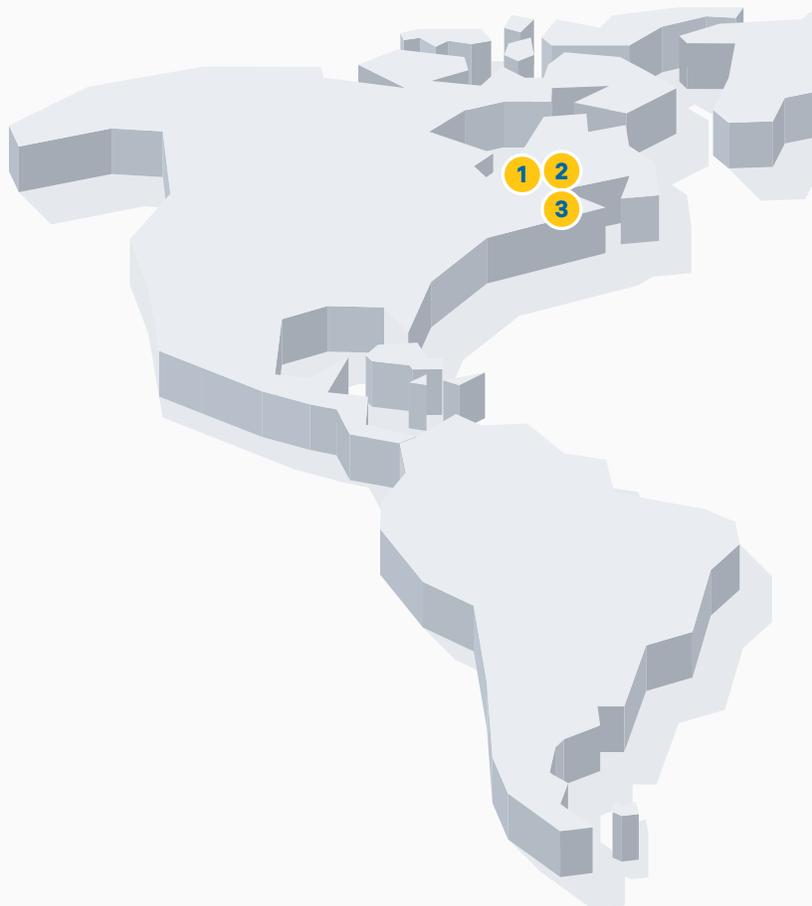
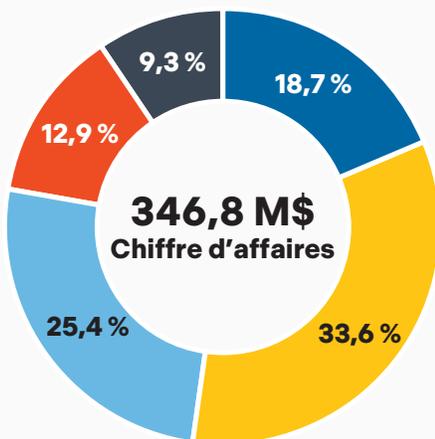
Velan, l'un des chefs de file mondiaux de la robinetterie industrielle en acier, exploite 12 usines de fabrication à travers le monde et compte environ 1 641 employés. Son siège social est situé à Montréal, au Canada. Sa stratégie d'affaires consiste à concevoir, fabriquer et commercialiser des robinetteries novatrices en mettant l'accent sur la qualité, la sécurité, la facilité d'utilisation et la longévité.

Velan vend ses robinetteries à l'échelle mondiale et a développé avec succès des marchés pour ses produits dans environ 70 pays.

Amérique du nord

- 1 **Velan, siège social**
Montréal, Canada
- 2 **Velan inc.**
Granby, Canada
- 3 **Velan Valve Corp.**
Williston, États-Unis

Répartition géographique du chiffre d'affaires exercice 2024*



* S'entend du pays où la vente est comptabilisée.

Europe

- 4 **Válvulas Industriais, Lda.**
Lisbonne, Portugal
- 5 **Velan SAS**
Lyon, France
- 6 **Segault SAS**
Mennecy, France
- 7 **Velan ABV S.r.l.**
Lucca, Italie

Asie

- 8 **Velan Valves India Pvt. Ltd.**
Coimbatore, Inde
- 9 **Velan Valve (Suzhou) Co., Ltd.**
Suzhou, Chine
- 10 11 **Velan Ltd.**
Ansan, Corée du sud
- 12 **Velan-Valvac**
Taichung, Taiwan





Des employés fiers prennent une pause dans les installations de Velan à Montréal.

LA FORCE DE LA MARQUE



Au service de ses clients depuis près de 75 ans dans le secteur mondial de la robinetterie industrielle en acier, Velan est devenue synonyme de qualité, de fiabilité et d'innovation. Fondée en 1950 par A.K. Velan, qui avait eu l'idée d'un nouveau purgeur de vapeur, l'esprit d'innovation et d'entrepreneur de la société prospère aujourd'hui grâce à une vaste gamme de robinetteries de grande qualité spécialement conçues pour diverses applications industrielles.

Cette force de la marque est le fruit d'une approche axée sur les clients qui privilégie la collaboration et la conception sur mesure. L'engagement de Velan à fournir des robinetteries de qualité supérieure conçues pour répondre aux besoins spécifiques des clients la distingue des concurrents qui comptent souvent sur des solutions standardisées et à moindre coût. En travaillant en étroite collaboration avec ses clients pour comprendre leurs défis particuliers, Velan met au point des robinetteries uniques qui répondent aux exigences les plus strictes. Cette plus grande proximité avec les clients, de concert avec une qualité, une fiabilité et une innovation de longue date, a renforcé la marque Velan dans le monde entier.



RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 29 FÉVRIER 2024

Le rapport qui suit fournit une analyse des résultats d'exploitation consolidés et de la situation financière consolidée de Velan Inc. (la « Société ») pour l'exercice clos le 29 février 2024. Le présent rapport de gestion doit être lu à la lumière des états financiers consolidés audités de la Société pour les exercices clos les 29 février 2024 et 28 février 2023.. Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés conformément aux *Normes internationales d'information financière* telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS »). Les principales méthodes comptables utilisées pour dresser ces états financiers consolidés sont présentées à la note 2 des états financiers consolidés audités de la Société. L'ensemble des opérations et des soldes libellés en monnaies étrangères ont été convertis en dollars américains, monnaie de présentation de la Société. Le présent rapport de gestion a été approuvé par le conseil d'administration de la Société le 16 mai 2024. D'autres documents d'information de la Société, notamment la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations, peuvent être consultés sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

MESURES HORS IFRS ET MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Dans le présent rapport de gestion, la Société utilise des mesures de la performance et de la situation financière qui ne sont pas définies par les IFRS (les « mesures hors IFRS ») et qui sont, par conséquent, peu susceptibles d'être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures, que la direction utilise pour évaluer les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société, sont rapprochées des mesures de la performance définies par les IFRS. Les rapprochements sont présentés à la fin du présent rapport. La Société utilise également des mesures financières supplémentaires, qui sont définies à la fin du présent rapport.

INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion peut inclure des énoncés prospectifs, qui contiennent généralement des mots comme « croire », « anticiper », « planifier », « prévoir », « avoir l'intention de », « continuer » ou « estimer » pouvant être utilisés au conditionnel ou au futur, ou la forme négative de ces termes, leurs variations ou une terminologie semblable, qui comportent tous des risques et des incertitudes. Ces risques et incertitudes sont présentés dans les documents déposés par la Société auprès des commissions des valeurs mobilières compétentes ainsi que dans le présent rapport (voir la rubrique intitulée « Risques susceptibles d'avoir une incidence sur nos activités »). Bien que ces énoncés soient fondés sur les hypothèses de la direction concernant les tendances historiques, les conditions actuelles et les faits nouveaux futurs attendus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, selon elle, sont raisonnables et appropriés dans les circonstances, aucun énoncé prospectif ne peut être garanti et les résultats réels futurs peuvent différer sensiblement de ceux qui sont exprimés dans les présentes. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser un énoncé prospectif contenu dans le présent rapport de gestion, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, à moins d'y être obligée par la législation en valeurs mobilières applicable. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.

À PROPOS DE VELAN

La Société conçoit, fabrique et commercialise à l'échelle mondiale une vaste gamme de robinetteries industrielles utilisées dans des applications critiques. Velan fournit des solutions à de nombreux secteurs industriels, notamment ceux de la production d'énergie, du nucléaire, du pétrole et du gaz, des produits chimiques, du gaz naturel liquéfié et de la cryogénie, des pâtes et papiers, des procédés géothermiques, de la construction navale, de la défense et des technologies à émission de carbone nulles. La Société, l'un des chefs de file mondiaux de la robinetterie industrielle en acier, exploite 12 usines de fabrication à travers le monde et compte environ 1 641 employés. Son siège social est situé à Montréal, au Canada. Sa stratégie d'affaires consiste à concevoir, fabriquer et commercialiser des robinetteries novatrices en mettant l'accent sur la qualité, la sécurité, la facilité d'utilisation et la longévité. La Société a pour objectifs stratégiques, entre autres, l'excellence opérationnelle et l'amélioration des marges en demeurant résolument axée sur ses clients, l'accélération de sa croissance grâce à l'intensification de ses efforts dans les marchés clés où la Société se démarque nettement de la concurrence, ainsi que l'amélioration et la modernisation continues de ses systèmes et procédés.

Les états financiers consolidés de la Société incluent les activités d'exploitation nord-américaines, qui comptent deux usines de fabrication au Canada, ainsi qu'une usine de fabrication et un centre de distribution aux États-Unis. Les activités d'exploitation importantes de la Société englobent des usines de fabrication en France, en Italie, au Portugal, en Corée, à Taïwan, en Inde et en Chine. Les activités d'exploitation de la Société comprennent également un service de vente en Allemagne.

RÉSUMÉ FINANCIER DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en dollars américains, à moins d'indication contraire)

	Pour les exercices clos les		
(en milliers)	29 février 2024	28 février 2023	28 février 2022
Activités d'exploitation			
Chiffre d'affaires	346 816	370 429	411 242
Marge brute	93 207	112 465	134 969
Perte nette ¹	(19 737)	(55 453)	(21 141)
Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	(7 918)	501	11 462
BAlIA ²	5 306	(34 862)	39 599
BAlIA ajusté ²	17 780	21 092	39 599
Perte nette ² par action - de base et dilué(e)	(0,91)	(2,57)	(0,98)
Résultat net (perte nette) ajusté(e) par action - de base et dilué(e)	(0,37)	0,02	0,53
Situation financière			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 445	50 513	54 015
Total des actifs	479 393	477 857	508 428
Dette à long terme, incluant la partie à court terme	28 777	29 896	31 038
Flux de trésorerie			
Trésorerie liée aux activités d'exploitation	4 301	522	17 868
Flux de trésorerie disponibles ²	(2 538)	(3 848)	11 724
Capitaux propres			
Dividendes en espèces par action (en \$ CA)			
- Actions à droit de vote multiple	0,03	0,03	-
- Actions à droit de vote subalterne	0,03	0,03	-
Nombre d'actions en circulation à la date de clôture			
- Actions à droit de vote multiple	15 566 567	15 566 567	15 566 567
- Actions à droit de vote subalterne	6 019 068	6 019 068	6 019 068

Carnet de commandes² et nouvelles commandes

	Au					
(en milliers)	29 février 2024		28 février 2023		28 février 2022	
	\$	%	\$	%	\$	%
Carnet de commandes ²	491 525		464 337		501 224	
Livraisons au cours des 12 prochains mois	360 669	73,4 %	307 991	66,3 %	321 860	64,2 %
Livraisons dans 12 à 24 mois	95 483	19,4 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Livraisons dans 24 à 36 mois	17 064	3,5 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Livraisons dans plus de 36 mois	18 309	3,7 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Nouvelles commandes ²	374 454		353 176		363 451	
Ratio commandes/chiffre d'affaires ²	1,08		0,95		0,88	

¹ Le résultat net (perte nette) représente le résultat net (perte nette) attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

² Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires - des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2024

- Le carnet de commandes¹ se chiffrait à 491,5 millions de dollars à la clôture de l'exercice 2024, dont une tranche de 73,4 % est livrable d'ici les 12 prochains mois, en hausse par rapport à 464,3 millions de dollars un an plus tôt. Les fluctuations des devises ont eu un impact positif de 5,6 millions de dollars sur le carnet de commandes¹.
- Les nouvelles commandes nettes (les « nouvelles commandes »)¹ se sont établies à 374,5 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 21,3 millions de dollars, soit 6,0 %, par rapport au précédent exercice. La progression reflète la vigueur des commandes du secteur du pétrole et du gaz comptabilisées par les opérations italiennes, en partie contrebalancée par une baisse des commandes pour les opérations nord-américaines dans le secteur maritime et pour les activités d'entretien, de réparation et de révision. Le raffermissement du taux moyen de l'euro par rapport au dollar américain a eu un impact positif de 7,0 millions de dollars sur les nouvelles commandes¹ au cours de l'exercice.
- Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2024 s'est élevé à 346,8 millions de dollars, en baisse de 23,6 millions de dollars ou 6,4 % par rapport au précédent exercice financier. Après avoir enregistré un recul du chiffre d'affaires pour les neuf premiers mois par rapport à l'exercice précédent, la vigueur du chiffre d'affaires au quatrième trimestre a été portée par une hausse des livraisons par les opérations françaises et italiennes destinées respectivement aux marchés de la défense ainsi que du pétrole et du gaz. L'appréciation de la valeur de l'euro par rapport au dollar américain a eu un impact positif de 3,8 millions de dollars sur le chiffre d'affaires de l'exercice.
- La marge brute pour l'ensemble de l'exercice a atteint 93,2 millions de dollars, contre 112,5 millions de dollars lors du précédent exercice. Le recul traduit essentiellement une baisse du volume d'affaires qui a eu des répercussions sur l'imputation des coûts indirects fixes de production, ainsi qu'une composition des ventes moins avantageuse découlant de la réalisation de certains projets à marge peu élevée. Exprimée en pourcentage des ventes, la marge brute s'est établie à 26,9 % pour l'exercice 2024, contre 30,4 % lors de l'exercice 2023.
- La perte nette² pour l'exercice 2024 s'est établie à 19,7 millions de dollars, comparativement à 55,5 millions de dollars l'an dernier. La perte nette² pour les exercices 2024 et 2023 comprend des charges respectives de 10,0 millions de dollars et 56,0 millions de dollars visant à accroître la provision de la Société au titre de l'amiante afin de refléter la valeur d'éventuels règlements de réclamations à venir non encore rapportées.
- BAIIA ajusté¹ de 17,8 millions de dollars pour l'exercice 2024, comparativement à 21,1 millions de dollars lors de l'exercice 2023. La baisse est principalement attribuable à la réduction de la marge brute, en partie contrebalancée par une diminution des frais d'administration.
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 36,4 millions de dollars à la clôture de l'exercice 2024, comparativement à 50,5 millions de dollars un an plus tôt.

PERSPECTIVES

La Société compte tirer parti de la dynamique favorable observée dans la seconde moitié de l'exercice 2024 qui lui a permis de conclure l'année sur une positive avec un carnet de commandes¹ en croissance et un ratio commandes/chiffre d'affaires¹ de 1,08. Au 29 février 2024, des commandes totalisant 360,7 millions de dollars, représentant 73,4 % d'un carnet de commandes¹ total de 491,5 millions de dollars, devaient être livrées au cours des 12 prochains mois. À la lumière de ces commandes, la Société s'attend à ce que son chiffre d'affaires annuel pour l'exercice 2025 soit supérieur à celui réalisé lors de l'exercice 2024.

La Société a confiance en sa capacité d'obtenir d'autres nouvelles commandes¹ puisque l'activité commerciale dans ses principaux marchés demeure robuste portée par les excellentes perspectives du secteur nucléaire et une demande soutenue dans l'industrie pétrolière et gazière, et que l'activité dans le secteur de la défense reflète les dépenses militaires à travers le monde. La direction continuera à suivre de près la situation mondiale, notamment l'accroissement des tensions géopolitiques et l'environnement macroéconomique incertain dans un contexte de taux d'intérêt et d'inflation plus élevés. Ces facteurs pourraient retarder l'obtention de certains projets.

¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires – des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

² Le résultat net ou la perte nette représente le résultat net ou la perte nette attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

La situation financière de la Société demeure solide avec une situation de trésorerie nette constituée d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 36,4 millions de dollars. La Société continuera à gérer rigoureusement son fonds de roulement et ses dépenses en immobilisations pour favoriser la génération de flux de trésorerie disponibles¹.

De plus, même si, selon la direction, la Société pourra contrer certains risques grâce à la solidité de sa situation financière, rien ne garantit que des facteurs économiques et géopolitiques extérieurs n'aient pas d'incidences défavorables sur les résultats d'exploitation de la Société ou sur sa situation financière. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, les fluctuations des taux de change, plus particulièrement ceux du dollar canadien et de l'euro par rapport au dollar américain, les fluctuations des prix des produits de base, tant du point de vue de l'approvisionnement (prix de l'acier) que du point de vue des ventes (prix du pétrole). Veuillez consulter la rubrique intitulée « Risques susceptibles d'avoir une incidence sur nos activités » pour plus de détails.

RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

- Nouvelles commandes¹ de 132,8 millions de dollars, en forte progression par rapport à 87,1 millions de dollars lors du précédent exercice et 78,3 millions de dollars au troisième trimestre;
- Ratio commandes/chiffre d'affaires¹ de 1,13, contre 0,76 un an plus tôt et 0,97 au troisième trimestre;
- Chiffre d'affaires de 117,9 millions de dollars, en hausse de 2,8 millions de dollars, soit 2,4 %, par rapport au précédent exercice et en progression par rapport à 80,9 millions de dollars au troisième trimestre;
- Marge brute de 38,4 millions de dollars, soit 32,6 % des ventes, comparativement à 39,9 millions de dollars, ou 34,7 % des ventes, l'an dernier;
- Perte nette² de 2,1 millions de dollars, comparativement à une perte nette² de 47,2 millions de dollars l'an dernier, en raison principalement de l'augmentation de la provision de la Société au titre de l'amiante afin de refléter la valeur d'éventuels règlements de réclamations à venir non encore rapportées.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

- Carnet de commandes¹ de 491,5 millions de dollars à la clôture de l'exercice, en hausse de 27,1 millions de dollars, soit 5,9 %, par rapport à la fin du précédent exercice;
- Nouvelles commandes¹ de 374,5 millions de dollars, comparativement à 353,2 millions de dollars pour l'exercice 2023;
- Ratio commandes/chiffre d'affaires¹ de 1,08, en hausse par rapport à 0,95 lors de l'exercice 2023;
- Chiffre d'affaires de 346,8 millions de dollars, en recul de 23,6 millions de dollars, ou 6,4 %, par rapport à l'exercice 2023;
- Marge brute de 93,2 millions de dollars, soit 26,9 % des ventes, comparativement à une marge brute de 112,5 millions de dollars, ou 30,4 % des ventes, l'an dernier;
- Perte nette² de 19,7 millions de dollars, comparativement à une perte nette² de 55,5 millions de dollars l'an dernier;
- Trésorerie nette de 36,4 millions de dollars à la clôture de l'exercice 2024, contre 50,3 millions de dollars un an plus tôt.

¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires – des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

² Le résultat net ou la perte nette représente le résultat net ou la perte nette attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(en dollars américains, à moins d'indication contraire)

	Trimestres clos les			Exercices clos les		
	29 février 2024	28 février 2023	Variation	29 février 2024	28 février 2023	Variation
<i>(en milliers)</i>						
Chiffre d'affaires	117 894 \$	115 141 \$	2 753 \$	346 816 \$	370 429 \$	(23 613) \$
Marge brute	38 384	39 945	(1 561)	93 207	112 465	(19 258)
Frais d'administration	33 121	80 841	(47 720)	98 744	156 759	(58 015)
Charge d'impôt sur le résultat	5 088	4 102	986	7 471	8 045	(574)
Résultat net (perte nette) ¹	(2 083)	(47 164)	45 081	(19 737)	(55 453)	35 716
Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	8 944	8 790	154	(7 918)	501	(8 419)
BAIIA ²	8 482	(39 486)	47 968	5 306	(34 864)	40 170
BAIIA ajusté ²	19 879	16 468	3 411	17 780	21 092	(3 312)
Nouvelles commandes ²	132 825	87 085	45 740	374 454	353 176	21 278
Carnet de commandes ² à la fin de la période				491 525	464 337	27 188
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>						
Marge brute	32,6 %	34,7 %	-210 pdb	26,9 %	30,4 %	-350 pdb
<i>(en dollars par action)</i>						
Résultat net (perte nette) ¹ par action — de base et dilué(e)	(0,10)	(2,18)	2,08	(0,91)	(2,57)	(1,66)
Résultat net (perte nette) ² ajusté(e) par action — de base et dilué(e)	0,41	0,41	-	(0,37)	0,02	(0,39)

Carnet de commandes² et nouvelles commandes²

Au 29 février 2024, le carnet de commandes² s'élevait à 491,5 millions de dollars, en hausse de 27,2 millions de dollars, soit 5,9 %, par rapport à 464,3 millions de dollars un an plus tôt, reflétant la robustesse des nouvelles commandes² au quatrième trimestre. Au 29 février 2024, 73,4 % du carnet de commandes², représentant des commandes d'une valeur de 360,7 millions de dollars, était livrable au cours des 12 prochains mois, contre 66,3 % du carnet de commandes² lors du précédent exercice. Les fluctuations des taux de change ont eu un impact positif de 5,6 millions de dollars sur le carnet de commandes² au cours de l'exercice.

Les nouvelles commandes² au quatrième trimestre de l'exercice 2024 se sont chiffrées à 132,8 millions de dollars, en progression de 52,5 % par rapport aux nouvelles commandes² de 87,1 millions de dollars obtenues au quatrième trimestre de l'exercice 2023. La progression est principalement attribuable à la vigueur des nouvelles commandes² dans le secteur du pétrole et du gaz comptabilisées par les opérations italiennes de la Société, ainsi qu'à une hausse des commandes enregistrées par les opérations nord-américaines, en partie contrebalancées par le calendrier des commandes de la filiale française à la suite de l'obtention d'un fort volume de nouvelles commandes² lors du précédent exercice. Le renforcement du taux moyen de l'euro par rapport au dollar américain a eu un impact positif de 3,8 millions de dollars sur les nouvelles commandes² au cours du trimestre.

Du fait que les nouvelles commandes² ont surpassé le chiffre d'affaires, le ratio commandes/chiffre d'affaires² de la Société s'est établi à 1,13 au quatrième trimestre de l'exercice 2024, comparativement à 0,76 lors de la période correspondante de l'exercice 2023.

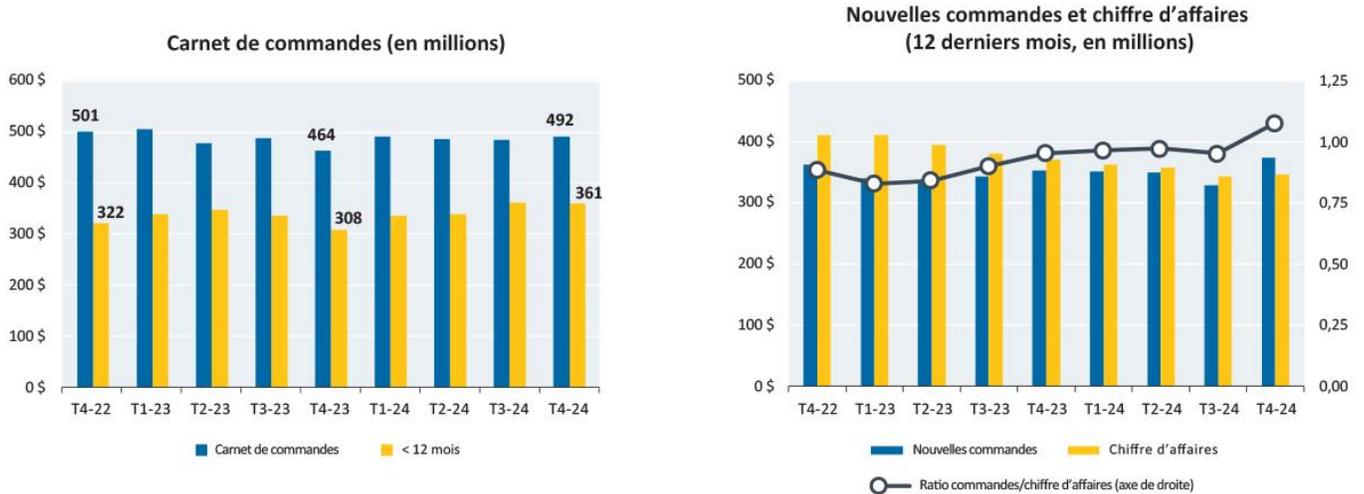
Pour l'exercice 2024, les nouvelles commandes² se sont élevées à 374,5 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 21,3 millions de dollars ou 6,0 % par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable

¹ Le résultat net ou la perte nette représente le résultat net ou la perte nette attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

² Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires - des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

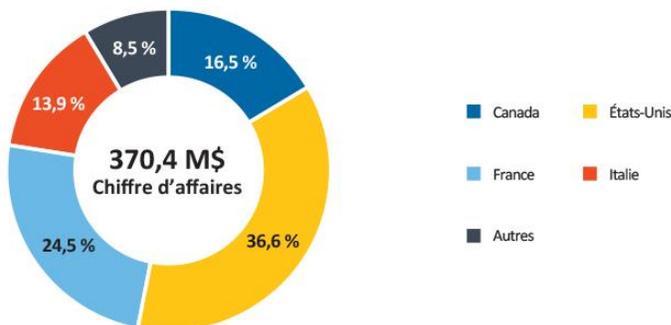
à la vigueur des commandes du secteur du pétrole et du gaz comptabilisées par les opérations italiennes, en partie contrebalancée par un recul des commandes des opérations nord-américaines dans le secteur maritime et pour les activités d'entretien, de réparation et de révision. Les fluctuations des devises ont eu un impact positif de 7,0 millions de dollars sur les nouvelles commandes¹ au cours de l'exercice.

Du fait que les nouvelles commandes¹ ont surpassé le chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'exercice, le ratio commandes/chiffre d'affaires¹ de la Société s'est établi à 1,08 pour l'exercice 2024, comparativement à 0,95 lors de l'exercice 2023.

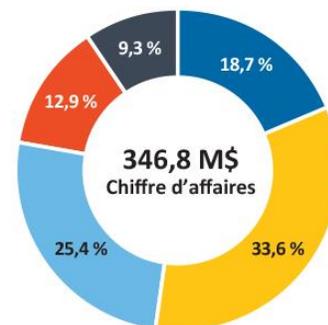


Chiffre d'affaires

Répartition géographique du chiffre d'affaires exercice 2023 (en millions)



Répartition géographique du chiffre d'affaires exercice 2024 (en millions)



*La répartition géographique des ventes de tierces parties s'entend du pays où la vente est comptabilisée.

Le chiffre d'affaires a atteint 117,9 millions de dollars au quatrième trimestre, ce qui représente une progression de 2,8 millions de dollars, soit 2,4 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent. La variation est en grande partie attribuable à la robustesse des livraisons internationales de la Société. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une baisse des livraisons des opérations nord-américaines et des retards d'expédition en raison de la situation en mer Rouge. Le raffermisssement du taux moyen de l'euro par rapport au dollar américain a eu un impact positif de 1,7 million de dollars sur le chiffre d'affaires du trimestre.

¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires – des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

Pour l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires s'est élevé à 346,8 millions de dollars, en recul de 23,6 millions de dollars, ou 6,4 %, par rapport au précédent exercice. La variation reflète surtout un recul du chiffre d'affaires en Amérique du Nord et en Italie, attribuable essentiellement à l'expédition de commandes d'envergure lors du précédent exercice, ainsi qu'à une diminution du chiffre d'affaires généré par les services d'entretien, de réparation et de révision en Amérique du Nord. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une hausse des ventes réalisées par les opérations allemandes. Les fluctuations des taux de change ont eu un impact positif de 3,8 millions de dollars sur le chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'exercice.

Marge brute

Au quatrième trimestre, la marge brute s'est établie à 38,4 millions de dollars, comparativement à 39,9 millions de dollars un an auparavant. La variation reflète une composition des ventes moins avantageuse cette année, par rapport à l'exercice précédent, attribuable à la réalisation de certains projets à marge peu élevée. Lors de la même période l'an dernier, la marge brute avait également bénéficié d'une réévaluation favorable de sa provision pour stocks fondée sur de nouvelles estimations liées à l'évolution de la demande sur le marché. Exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute s'est établie à 32,6 %, contre 34,7 % lors du précédent exercice.

Pour l'ensemble de l'exercice, la marge brute s'est élevée à 93,2 millions de dollars, contre 112,5 millions de dollars un an plus tôt. La variation est attribuable à une diminution du volume d'affaires qui a eu un impact sur l'imputation des coûts indirects fixes de production, ainsi qu'à une composition du chiffre d'affaires moins avantageuse découlant de la réalisation de certains projets à faible marge. Exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute s'est établie à 26,9 %, comparativement à 30,4 % un an plus tôt.

Frais d'administration

Les frais d'administration se sont élevés à 33,1 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2024, contre 80,8 millions de dollars l'an dernier. Les frais d'administration du trimestre comprennent un ajustement de 10,0 millions de dollars de la provision au titre de l'amiante et des frais de restructuration de 1,3 million de dollars constitués essentiellement d'indemnités de départ. Lors du précédent exercice, les frais d'administration comprenaient une charge de 56,0 millions de dollars pour accroître la provision de la Société au titre de l'amiante afin de refléter la valeur encore indéterminée d'éventuels règlements de réclamations. Si on exclut ces éléments, les frais d'administration se sont chiffrés à 21,7 millions de dollars, soit 18,4 % du chiffre d'affaires, au quatrième trimestre de l'exercice 2024, contre 24,9 millions de dollars, ou 21,6 % du chiffre d'affaires, au quatrième trimestre de l'exercice 2023. La diminution est en grande partie attribuable à une baisse des charges des opérations nord-américaines ainsi qu'à des initiatives de réduction des coûts dans l'ensemble des opérations de la Société.

Pour l'ensemble de l'exercice, les frais d'administration se sont élevés à 98,7 millions de dollars, comparativement à 156,8 millions de dollars lors de l'exercice 2023. Les frais d'administration pour l'exercice comprennent un ajustement de 10,0 millions de dollars de la provision au titre de l'amiante, des frais de restructuration de 1,3 million de dollars et des charges de 1,2 million de dollars liées à la transaction proposée. Lors du précédent exercice, les frais d'administration comprenaient une charge de 56,0 millions de dollars visant à accroître la provision de la Société au titre de l'amiante. Si on exclut ces éléments, les frais d'administration se sont chiffrés à 86,3 millions de dollars, soit 24,9 % du chiffre d'affaires, pour l'exercice 2024, contre 100,8 millions de dollars, ou 27,2 % du chiffre d'affaires, lors de l'exercice 2023. Outre les éléments susmentionnés, la diminution des frais d'administration reflète également une baisse des commissions de vente et une réduction des frais de transport.

Charges relatives à l'amiante

La direction évalue périodiquement l'incidence des coûts de la valeur encore indéterminée d'éventuels règlements de réclamations en fonction du contexte actuel et des taux de rendement. Le résultat de cette évaluation a entraîné une charge non récurrente de 56,0 millions de dollars visant à accroître la provision de la Société au quatrième trimestre de l'exercice 2023. Au quatrième trimestre de l'exercice 2024, un ajustement de la provision a donné lieu à une charge de 10,0 millions de dollars pour actualiser la provision en se fondant sur la plus récente estimation des montants susceptibles d'être versés. Ces charges sont incluses dans les frais d'administration, comme indiqué à la rubrique précédente.

BAIIA¹ et BAIIA ajusté¹

Le BAIIA¹ au quatrième trimestre de l'exercice 2024 s'est établi à 8,5 millions de dollars, comparativement à un BAIIA¹ négatif de 39,5 millions de dollars lors de la même période un an auparavant. Si on exclut la charge liée à l'amiante, les frais de restructuration et les charges liées à la transaction proposée, le BAIIA ajusté¹ s'établit à 19,9 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2024, comparativement à 16,5 millions de dollars un an plus tôt. Cette hausse est attribuable à une diminution des frais d'administration et à une réduction de 1,7 million de dollars du montant net des autres charges, découlant essentiellement de la comptabilisation l'an dernier d'une provision relative à un audit de la taxe sur des produits de base. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une diminution de la marge brute.

Pour l'ensemble de l'exercice, le BAIIA¹ s'est élevé à 5,3 millions de dollars, comparativement à un BAIIA¹ négatif de 34,9 millions de dollars lors du précédent exercice. Si on exclut la charge liée à l'amiante, les frais de restructuration et les charges liées à la transaction proposée, le BAIIA ajusté¹ pour l'exercice 2024 s'établit à 17,8 millions de dollars, contre 21,1 millions de dollars lors de l'exercice 2023. Le recul est principalement attribuable à la baisse de la marge brute expliquée précédemment, en partie compensée par une diminution des frais d'administration et des autres charges.

Charges financières (montant net)

Au quatrième trimestre de l'exercice 2024, le montant net des charges financières s'est élevé à 2,4 millions de dollars, en hausse par rapport à 0,5 million de dollars un an plus tôt. La variation reflète la hausse des taux d'intérêt sur la dette à long terme de la Société par rapport à l'exercice précédent, ainsi qu'une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cette année par rapport au précédent exercice.

Pour l'ensemble de l'exercice, le montant net des charges financières se chiffre à 6,3 millions de dollars (intérêts implicites de 4,5 millions de dollars sur la provision à long terme), contre 1,6 million de dollars un an auparavant. L'augmentation résulte principalement d'une hausse des taux d'intérêt sur la dette à long terme de la Société par rapport au précédent exercice.

Impôt sur le résultat

	Trimestres clos les			
	29 février 2024		28 février 2023	
<i>(en milliers, sauf les pourcentages)</i>	\$	%	\$	%
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi	795	26,5	(11 425)	26,5
Incidence fiscale des éléments suivants :				
Différence dans les taux d'impôt prévus par la loi dans les territoires étrangers	111	3,7	436	(1,0)
Pertes (profits) de change (imposables) non déductibles	(216)	(26,2)	40	(0,1)
Pertes non prises en compte aux fins fiscales	3 159	105,3	14 290	(33,1)
Autres différences	1 239	60,4	761	(1,8)
Charge d'impôt sur le résultat	5 088	169,7	4 102	(9,5)

La variation de la charge d'impôt sur le résultat de la Société au quatrième trimestre et pour l'ensemble de l'exercice est principalement attribuable à la décomptabilisation d'actifs d'impôt différé au quatrième trimestre du précédent exercice financier.

¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires - des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

<i>(en milliers, sauf les pourcentages)</i>	Exercices clos les			
	29 février 2024		28 février 2023	
	\$	%	\$	%
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi	(3 268)	26,5	(12 565)	26,5
Incidence fiscale des éléments suivants :				
Différence dans les taux d'impôt prévus par la loi dans les territoires étrangers	378	(3,1)	486	(1,0)
Pertes (profits) de change (imposables) non déductibles	(455)	3,7	754	(1,6)
Pertes non prises en compte aux fins fiscales	9 428	(76,5)	18 996	(40,1)
Autres différences	1 388	(11,2)	374	(0,8)
Charge d'impôt sur le résultat	7 471	(60,6)	8 045	(17,0)

Résultat net (perte nette)¹ et Résultat net (perte nette) ajusté(e)²

La perte nette¹ du trimestre s'est élevée à 2,1 millions de dollars, soit 0,10 \$ par action, comparativement à une perte nette¹ de 47,2 millions de dollars, ou 2,18 \$ par action l'an dernier. Si on exclut l'incidence après impôt de la charge liée à l'amiante, des frais de restructuration et des charges relatives à la transaction proposée, le résultat net ajusté² s'est élevé à 8,9 millions de dollars, soit 0,41 \$ par action, comparativement à 8,8 millions de dollars, ou 0,41 \$ par action, l'an dernier. La variation est attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté², en partie contrebalancée par une hausse du montant net des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.

Pour l'ensemble de l'exercice financier, la perte nette¹ se chiffre à 19,7 millions de dollars soit 0,91 \$ par action, comparativement à 55,5 millions de dollars, ou 2,57 \$ par action, lors du précédent exercice. Si on exclut l'incidence après impôt de la charge liée à l'amiante, des frais de restructuration et des charges relatives à la transaction proposée, la perte nette ajustée² s'établit à 7,9 millions de dollars, soit 0,37 \$ par action, pour l'exercice 2024, comparativement à un résultat net ajusté² de 0,5 million de dollars, ou 0,02 \$ par action, lors de l'exercice 2023. La variation est attribuable à la baisse du BAIIA ajusté² et à la hausse du montant net des charges financières, en partie contrebalancées par une diminution de la charge d'impôt sur le résultat.

¹ Le résultat net ou la perte nette représente le résultat net ou la perte nette attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

² Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires - des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(montants en dollars américains, à moins d'indication contraire)

Le tableau qui suit présente des données financières sommaires tirées des états financiers non audités de la Société de chacun des huit derniers trimestres clos.

(en milliers, sauf les montants par action)	Trimestres clos							
	Février 2024	Novembre 2023	Août 2023	Mai 2023	Février 2023	Novembre 2022	Août 2022	Mai 2022
Chiffre d'affaires	117 894 \$	80 945 \$	80 318 \$	67 659 \$	115 141 \$	95 229 \$	85 054 \$	75 005 \$
Résultat net (perte nette) ¹	(2 083)	(7 250)	(2 120)	(8 284)	(47 164)	2 739	(3 676)	(7 352)
par action - de base et dilué(e)	(0,10)	(0,34)	(0,10)	(0,38)	(2,18)	0,13	(0,17)	(0,34)
Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	8 944	(7 074)	(1 878)	(7 910)	8 790	2 739	(3 676)	(7 352)
par action - de base et dilué(e)	0,41	(0,33)	(0,09)	(0,37)	0,41	0,13	(0,17)	(0,34)
BAIIA ²	8 482	(2 337)	2 958	(3 799)	(39 486)	6 135	1 365	(2 878)
BAIIA ajusté ²	19 879	(2 098)	3 289	(3 290)	16 468	6 135	1 365	(2 878)

SITUATION FINANCIÈRE

Actifs

Au 29 février 2024, le total des actifs s'élevait à 479,4 millions de dollars, en légère hausse par rapport à 477,9 millions de dollars au 28 février 2023.

Les actifs courants se chiffraient à 387,0 millions de dollars au 29 février 2024, en légère baisse par rapport à 388,1 millions de dollars un an auparavant. La variation traduit essentiellement une diminution de 14,1 millions de dollars de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et une baisse de 1,1 million de dollars des créances d'exploitation. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une augmentation de 6,1 millions de dollars des stocks, une hausse de 5,2 millions de dollars des placements à court terme et une hausse de 2,9 millions de dollars des acomptes et charges payées d'avance.

Les actifs non courants totalisaient 92,4 millions de dollars au 29 février 2024, en hausse par rapport à 89,7 millions de dollars un an auparavant. La variation découle d'une hausse de 1,7 million de dollars de la valeur des immobilisations corporelles, d'une augmentation de 0,5 million de dollars des actifs d'impôt différé et d'une hausse de 0,4 million de dollars de la valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill.

Passifs

Au 29 février 2024, le total des passifs s'élevait à 296,1 millions de dollars, en hausse par rapport à 277,0 millions de dollars au 28 février 2023.

Les passifs courants se chiffraient à 160,4 millions de dollars, en hausse par rapport à 137,0 millions de dollars lors du précédent exercice. Cette variation est principalement attribuable à une hausse de 16,2 millions de dollars de la partie à court terme de la dette à long terme (voir la rubrique intitulée « Liquidités et ressources en capital » ci-après), à une augmentation de 8,8 millions de dollars des dettes d'exploitations et charges à payer, ainsi qu'à une hausse de 2,2 millions de dollars des acomptes de clients. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une diminution de 2,4 millions de dollars des provisions et une réduction de 1,3 million de dollars de l'impôt sur le résultat à payer.

La valeur des passifs non courants a diminué de 4,4 millions de dollars pour s'établir à 151,8 millions de dollars, en raison principalement d'une réduction de la dette à long terme de 17,4 millions de dollars (une tranche de

¹ Le résultat net ou la perte nette représente le résultat net ou la perte nette attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

² Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires - des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

16,1 millions de dollars de cette réduction est attribuable au reclassement dans le passif à court terme d'une partie de la dette à long terme) et de hausses respectives de 7,1 millions de dollars et 3,1 millions de dollars des acomptes de clients et des provisions.

Capitaux propres

Au 29 février 2024, le total des capitaux propres s'élevait à 183,3 millions de dollars, contre 200,8 millions de dollars au 28 février 2023. La variation est attribuable à une réduction de 20,2 millions de dollars des résultats non distribués, qui reflète essentiellement la perte nette de la Société pour l'exercice 2024, en partie contrebalancée par une réduction de 2,5 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat global.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL – Analyse du risque de liquidité, des facilités de crédit et des flux de trésorerie *(tous les montants sont en dollars américains, à moins d'indication contraire)*

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. La Société gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance de ses besoins de trésorerie futurs. Les prévisions de flux de trésorerie sont établies par les entités en exploitation, puis sont totalisées par la division des finances de la Société. La Société a pour politique de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants et de disposer de facilités de crédit afin de satisfaire aux exigences opérationnelles actuelles et futures.

Au 29 février 2024						
<i>(en milliers)</i>	Valeur comptable \$	Moins de 1 an \$	De 1 à 3 ans \$	De 4 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Dette à long terme	28 777	29 601	3 405	1 112	-	34 118
Obligations locatives à long terme	12 643	1 929	3 141	2 202	11 310	18 582
Dettes d'exploitation et charges à payer	88 230	88 230	-	-	-	88 230
Acomptes de clients	65 478	30 396	16 369	2 145	16 566	65 478
Passifs dérivés	26	26	-	-	-	26

Au 29 février 2024, la Société n'avait pas atteint un des ratios financiers prévu dans les clauses restrictives. L'emprunt hypothécaire garanti est présenté dans la partie courante de la dette à long terme.

Après la fin de l'exercice et avant la publication des présents états financiers, le prêteur a renoncé à son droit d'exiger le remboursement du prêt en raison du manquement pour l'exercice clos le 29 février 2024 et pour l'exercice se clôturant le 28 février 2025 et jusqu'au 1^{er} mars 2026 inclusivement, à condition que le manquement soit uniquement attribuable au versement d'indemnités liées à l'amiante et au paiement des honoraires juridiques afférents.

Par conséquent, l'emprunt bancaire garanti sera reclassé dans la dette à long terme le 31 mai 2024.

À la fin de l'exercice considéré, la Société n'avait aucun engagement d'achat en cours auprès de fournisseurs étrangers échéant à moins d'un an couvert par des lettres de crédit.

Le 29 février 2024, le carnet de commandes¹ de la Société s'établissait à 491,5 millions de dollars, et la Société estime que le montant net de la trésorerie, sous réserve de certaines restrictions locales sur le contrôle des changes, combinée aux flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation, est suffisante pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations financières, d'accroître sa capacité, de financer son fonds de roulement et de mettre en œuvre sa stratégie d'entreprise. Toutefois, rien ne garantit que le risque d'un autre ralentissement marqué de l'économie n'ait pas d'incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.

Dans le cadre de la gestion de son risque de liquidité, la Société surveille également la santé financière de ses principaux fournisseurs.

¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires - des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

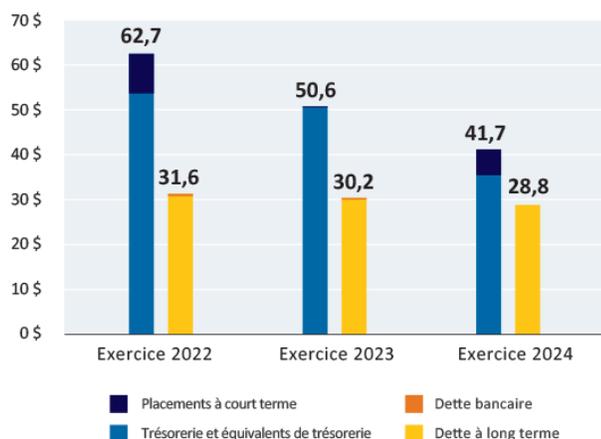
Flux de trésorerie — trimestre et exercice clos le 29 février 2024

(tous les montants sont en dollars américains et toutes les comparaisons sont établies par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, à moins d'indication contraire)

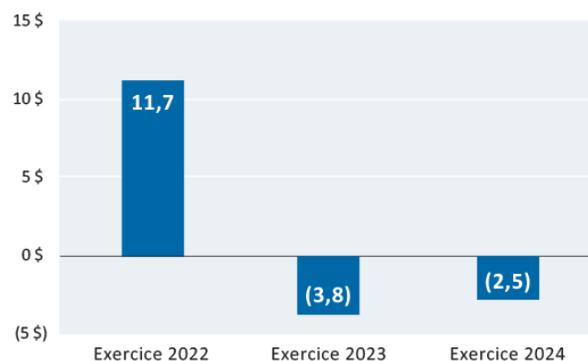
Les variations du montant net de la trésorerie de la Société ont été les suivantes :

(en milliers)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
Trésorerie au début de la période, montant net	26 362	29 311	50 253	53 465
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	19 649	18 489	4 301	522
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement	(9 198)	7 103	(14 127)	1 759
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(385)	(4 850)	(4 661)	(2 620)
Incidence des écarts de change sur la trésorerie	17	200	679	(2 873)
Trésorerie à la clôture de la période, montant net	36 445	50 253	36 445	50 253

Liquidités et endettement
(en millions)



Flux de trésorerie disponibles
(en millions)



Activités d'exploitation

Pour le trimestre clos le 29 février 2024, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont atteint 19,6 millions de dollars, en hausse par rapport à 18,5 millions de dollars lors de la période correspondante un an plus tôt. L'évolution favorable de la trésorerie est attribuable à une hausse du BAIIA¹ et des variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, en partie contrebalancées par une évolution défavorable des provisions à long terme.

Pour l'exercice clos le 29 février 2024, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 4,3 millions de dollars, comparativement à 0,5 million de dollars lors du précédent exercice. L'évolution favorable de la trésorerie est essentiellement attribuable aux facteurs susmentionnés.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement s'établissaient comme suit :

¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires - des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

<i>(en milliers)</i>	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
Créances d'exploitation	(22 933)	(5 750)	2 596	(9 837)
Stocks	17 806	16 373	(4 254)	14 235
Impôt sur le résultat à recouvrer	944	1 189	112	(3 254)
Acomptes et charges payées d'avance	(1 545)	(140)	(2 754)	(916)
Dettes d'exploitation et charges à payer	13 636	(56)	7 958	1 845
Impôt sur le résultat à payer	1 769	879	100	(1 100)
Acomptes de clients	3 555	(12 997)	8 556	(11 087)
Provisions	(4 163)	1 413	(2 500)	(1 458)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	9 069	911	9 814	(11 572)

Pour le trimestre clos le 29 février 2024, les variations positives des éléments hors trésorerie du fonds de roulement sont principalement attribuables à la robustesse du chiffre d'affaires au quatrième trimestre qui a entraîné une diminution des stocks et une augmentation des dettes d'exploitation et charges à payer, tandis que l'augmentation des nouvelles commandes¹ a donné lieu à un accroissement des acomptes de clients. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une hausse des créances d'exploitation qui est également attribuable à la robustesse du chiffre d'affaires au quatrième trimestre.

Pour l'exercice clos le 29 février 2024, les variations positives des éléments hors trésorerie du fonds de roulement traduisent une hausse des dettes d'exploitation et charges à payer, ainsi qu'une augmentation des acomptes de clients, pour les raisons susmentionnées. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une augmentation des acomptes et charges payées d'avance, des créances d'exploitation et des stocks.

Activités d'investissement

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre clos le 29 février 2024 ont totalisé 9,2 millions de dollars en raison d'une augmentation de 5,3 millions de dollars des placements à court terme, d'ajouts d'immobilisations corporelles de 2,9 millions de dollars et d'ajouts d'immobilisations incorporelles de 1,2 million de dollars. Pour le trimestre clos le 28 février 2023, les entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 7,1 millions de dollars, alors que l'augmentation de 9,4 millions de dollars des placements à court terme a été en partie contrebalancée par des ajouts d'immobilisations corporelles de 1,4 million de dollars et des ajouts d'immobilisations incorporelles de 0,9 million de dollars.

Pour l'exercice clos le 29 février 2024, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 14,1 millions de dollars en raison d'ajouts d'immobilisations corporelles de 6,8 millions de dollars, d'une augmentation de 5,2 millions de dollars des placements à court terme, ainsi que d'ajouts d'immobilisations incorporelles de 2,4 millions de dollars. Pour l'exercice clos le 28 février 2023, les entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement chiffrées à 1,8 million de dollars en raison d'une augmentation de 8,3 millions de dollars des placements à court terme, en partie contrebalancée par des ajouts d'immobilisations corporelles de 4,4 millions de dollars et des ajouts d'immobilisations incorporelles de 2,2 millions de dollars.

Activités de financement

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, les sorties de trésorerie liées aux activités de financement se sont élevées à 0,4 million de dollars, alors que les remboursements respectifs de la dette à long terme et des obligations locatives de 1,1 million de dollars et 0,6 million de dollars ont été contrebalancés par une augmentation de 1,3 million de dollars de la dette à long terme. Au quatrième trimestre de l'exercice 2023, les sorties de trésorerie

¹ Mesures hors IFRS et mesures financières supplémentaires - des précisions additionnelles sont fournies à la fin du présent rapport de gestion.

liées aux activités de financement se sont chiffrées à 4,9 millions de dollars en raison essentiellement d'une réduction de 5,4 millions de dollars de la facilité de crédit renouvelable.

Au cours de l'exercice 2024, les sorties de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 4,7 millions de dollars, alors que les remboursements respectifs de la dette à long terme et des obligations locatives de 8,8 millions de dollars et 1,9 million de dollars ont été en partie contrebalancés par des augmentations respectives de la facilité de crédit renouvelable et de la dette à long terme de 5,0 millions de dollars et 1,3 million de dollars. La réduction de la dette à long terme comprend l'achat de la participation minoritaire de 25 % dans Segault S.A.S. le 18 septembre 2023 pour 5,0 millions de dollars (4,7 millions d'euros). La Société détient désormais la totalité des actions en circulation de Segault S.A.S. L'option de vente inconditionnelle que détenait l'actionnaire minoritaire était incluse antérieurement dans la partie à court terme de la dette à long terme de l'état de la situation financière. Au cours de l'exercice 2023, les sorties de trésorerie liées aux activités de financement ont totalisé 2,6 millions de dollars alors que les remboursements respectifs de la dette à long terme et des obligations locatives de 4,4 millions de dollars et 1,7 million de dollars ont été en partie contrebalancés par une augmentation de 3,7 millions de dollars de la dette à long terme.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Du fait de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers, à savoir le risque de marché (y compris le risque de change et le risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie et à la juste valeur), le risque de crédit et le risque de liquidité. Le programme global de gestion des risques financiers de la Société vise à atténuer les risques imprévisibles du marché des capitaux et leurs effets potentiellement négatifs sur la performance financière de la Société.

La gestion des risques financiers est généralement assurée par la division des finances de la Société, conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration. La responsabilité de cette division consiste à définir, à évaluer et à couvrir les risques financiers de concert avec les équipes des finances des filiales de la Société. La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques. L'utilisation des instruments financiers dérivés est régie par une politique aux termes de laquelle aucune opération sur dérivé ne doit être conclue en vue d'établir une position de spéculation ou de levier (le corollaire étant que toutes les opérations sur dérivés doivent avoir pour seul objet la gestion des risques).

Risque de marché

Risque de change

Le risque de change lié aux instruments financiers s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie en raison des fluctuations des taux de change. La Société exerce ses activités à l'échelle mondiale et court un risque de change découlant de son exposition à diverses monnaies. Le risque de change est lié aux opérations commerciales futures et aux actifs et passifs comptabilisés qui sont libellés dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les opérations de la Société utilisent différentes monnaies fonctionnelles et, par conséquent, chacune d'elles est exposée au risque de change lié à sa monnaie fonctionnelle.

Lorsqu'elle le peut, la Société rapproche les encaissements et les décaissements effectués dans une même monnaie. Le montant net de l'exposition résiduelle attendue aux devises fait l'objet d'une couverture. Pour couvrir cette exposition, la Société utilise des instruments dérivés de change, soit principalement des contrats de change à terme. Ces dérivés n'ont pas été désignés comme des couvertures à des fins comptables.

Au 29 février 2024 et au 28 février 2023, les montants en cours aux termes des contrats dérivés s'établissaient comme suit :

	Fourchette de taux de change		Profit (perte) (en milliers de \$ US)		Notionnel (en milliers)	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
Contrats de change à terme						
Vente de dollars américains contre des dollars canadiens — de 0 à 15 mois	-	1,32	-	107	-	40 000 \$ US
Achat de dollars américains contre des dollars canadiens — de 0 à 15 mois	-	1,28	-	(299)	-	40 000 \$ US
Vente d'euros contre des dollars américains — de 0 à 12 mois	-	-	-	-	-	-
Achat d'euros contre des dollars américains — de 0 à 12 mois	1,08 à 1,10	-	40	-	6 518 \$ US	-

Les contrats de change à terme sont des contrats aux termes desquels la Société a l'obligation de vendre ou d'acheter des monnaies étrangères au prix d'exercice. La juste valeur des instruments de change est inscrite à l'état consolidé du résultat net et reflète les montants estimés que la Société aurait versés ou reçus pour régler ces contrats à la date de clôture. Les profits latents sont comptabilisés à titre d'actifs dérivés et les pertes latentes, à titre de passifs dérivés, dans l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente une analyse de sensibilité des expositions aux fluctuations du change les plus importantes de la Société liées à sa position nette dans des instruments financiers de change, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, la dette bancaire, les emprunts bancaires à court terme, les instruments financiers dérivés, les créances d'exploitation, les dettes d'exploitation et charges à payer, les acomptes de clients, la provision pour garanties d'exécution et la dette à long terme, y compris les intérêts à payer. Un raffermissement hypothétique de 5,0 % des monnaies suivantes aurait eu l'incidence suivante pour les exercices clos les 29 février 2024 et 28 février 2023 :

	Résultat net	
	29 février 2024	28 février 2023
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain	(868)	(847)
Raffermissement de l'euro par rapport au dollar américain	(772)	(327)
Raffermissement de la roupie indienne par rapport au dollar américain	875	346

Un fléchissement hypothétique de 5,0 % des monnaies susmentionnées aurait eu l'incidence contraire pour les deux exercices.

Pour les besoins de l'analyse qui précède, le risque de change ne comprend pas la conversion des comptes des filiales dans la monnaie de présentation de la Société. Pour les filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas la monnaie de présentation (dollar américain) de la Société, ce risque aurait eu une incidence sur les autres éléments du résultat global.

Risques de flux de trésorerie et de juste valeur liés aux taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison principalement de ses facilités de crédit, de sa dette à long terme et de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Les éléments à taux variables exposent la Société au risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt, et les éléments à taux fixes exposent la Société au risque de la juste valeur liée aux taux d'intérêt. La plus grande partie de la dette à long terme et des facilités de crédit de la Société porte intérêt à des taux variables, et sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie rapportent des intérêts à des taux variables. Une variation hypothétique de 0,5 % des taux d'intérêt n'aurait pas une incidence significative sur le résultat net ou sur les flux de trésorerie de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte inattendue survienne si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Ce risque est lié principalement aux créances d'exploitation de la Société.

Le risque de crédit de la Société lié à ses créances d'exploitation est concentré. Au 29 février 2024, deux clients (quatre en 2023) représentaient plus de 5 % chacun des créances d'exploitation, dont un en représentait 7,6 % (15,0 en 2023), alors que les 10 principaux clients de la Société représentaient 41,3 % (60,4 % en 2023) des créances d'exploitation. De plus, un client représentait 8,9 % du chiffre d'affaires de la Société (13,4 % en 2023).

Pour réduire son risque de crédit, la Société évalue sur une base continue la solvabilité de ses clients et applique des procédures d'évaluation particulières à tous ses nouveaux clients. L'évaluation comprend l'analyse par échéance des créances d'exploitation, ainsi que l'analyse des profils historiques de paiement, de la solvabilité des clients et des tendances économiques du moment. Chaque client se voit attribuer une limite de crédit particulière qui est révisée périodiquement. Pour certaines créances d'exploitation, la Société peut obtenir des sûretés sous forme d'une assurance-crédit versant des prestations si la contrepartie manque aux modalités de l'entente.

La Société applique la méthode simplifiée selon l'IFRS 9, qui consiste à évaluer les pertes de crédit attendues au moyen d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les taux des pertes de crédit attendues sont estimés à la lumière des pertes de crédit subies par la Société au cours de l'exercice précédant la clôture de la période. Les taux de pertes passées sont alors ajustés en fonction de l'information actuelle et de l'information prospective sur les facteurs macroéconomiques ayant des répercussions sur les clients de la Société.

La correction de valeur pour pertes attendues pour la durée de vie applicable aux créances a été établie comme suit :

Au 29 février 2024					
<i>(en milliers)</i>	Courant	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis 31 à 90 jours	En souffrance depuis plus de 90 jours	Total
Taux des pertes attendues	0,056 %	0,071 %	0,081 %	1,814 %	
Valeur comptable brute	81 030	12 600	7 426	9 041	110 097
Correction de valeur pour pertes	45	9	6	164	224

Au 28 février 2023					
<i>(en milliers)</i>	Courant	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis 31 à 90 jours	En souffrance depuis plus de 90 jours	Total
Taux des pertes attendues	0,130 %	0,141 %	0,169 %	2,399 %	
Valeur comptable brute	83 118	9 961	5 902	14 458	113 529
Correction de valeur pour pertes	108	14	10	349	481

En raison de ses instruments financiers dérivés, de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie ainsi que de ses placements à court terme, la Société est également exposée à un risque de crédit qu'elle gère en faisant affaire avec des institutions financières très bien notées. Le risque de crédit principal de la Société est limité à la valeur comptable des créances d'exploitation et des profits sur les actifs dérivés.

Le tableau qui suit présente des renseignements sommaires sur le classement par échéances des créances d'exploitation.

<i>(en milliers)</i>	Au	
	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$
Courant	81 030	83 118
En souffrance depuis 0 à 30 jours	12 600	9 961
En souffrance depuis 31 à 90 jours	7 426	5 902
En souffrance depuis plus de 90 jours	9 041	14 548
	110 097	113 529
Moins : correction de valeur pour pertes	(224)	(481)
	109 873	113 048
Autres créances	10 041	8 005
Total des créances d'exploitation	119 914	121 053

Le tableau qui suit présente des renseignements sommaires sur la variation de la correction de valeur pour créances d'exploitation irrécouvrables.

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos les	
	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	481	509
Charges pour correction de valeur pour pertes	68	46
Recouvrements de créances d'exploitation	(228)	(47)
Radiations de créances d'exploitation	(98)	-
Change	1	(27)
Solde à la fin de la période	224	481

Risque de liquidité — veuillez consulter l'analyse présentée à la rubrique intitulée « Liquidités et ressources en capital »

CONTRÔLES ET PROCÉDURES INTERNES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction en temps opportun, notamment au chef de la direction et au chef de la direction financière, pour que les décisions appropriées puissent être prises concernant la communication de cette information au public.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société ont évalué, ou fait évaluer sous leur supervision directe, l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société (au sens attribué à ces termes dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs) en date du 29 février 2024, et ont conclu que ces contrôles et procédures de communication de l'information ont été conçus et fonctionnent de manière efficace.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

La direction a évalué la conception et l'efficacité de son contrôle interne à l'égard de l'information financière (au sens attribué à ces termes dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs). L'évaluation est fondée sur le guide intitulé Internal Control Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO »). Cette évaluation a été réalisée par le chef de la direction et le directeur financier de la Société avec l'aide d'autres membres de la direction et employés de la Société, selon ce qui a été jugé nécessaire. En se basant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu adéquatement et fonctionne de manière efficace au 29 février 2024.

Malgré l'évaluation qu'elle en a faite, la direction reconnaît que, peu importe la qualité de leur conception ou de leur mise en application, les contrôles et procédures ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et non une assurance absolue, que les objectifs de contrôle qu'ils visent sont atteints. La Société compte prendre toutes les mesures nécessaires pour minimiser les conséquences de la survenance éventuelle d'une omission dans la communication ou les contrôles et procédures internes ou d'une erreur significative.

CHANGEMENTS APPORTÉS À LA CONCEPTION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice clos le 29 février 2024, la Société n'a apporté à la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière aucun changement important qui a ou qui pourrait vraisemblablement avoir une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET HYPOTHÈSES

Les principales méthodes comptables de la Société qui sont décrites ci-dessus sont essentielles pour comprendre la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société. Certaines de ces méthodes comptables exigent le recours à des estimations comptables critiques qui reposent sur des jugements complexes et subjectifs ainsi que sur des hypothèses, dont certaines portent sur des questions qui sont, par leur nature même, incertaines et susceptibles de changer. Les hypothèses et estimations utilisées sont fondées sur des paramètres qui sont dérivés de l'état des connaissances au moment de la préparation des états financiers et qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. Plus particulièrement, la performance future de la Société a été estimée à la lumière des circonstances qui sont actuellement en vigueur et d'hypothèses quant à l'orientation future attendue de la conjoncture mondiale et du secteur d'activité. Si ces facteurs ne connaissent pas l'issue prévue et échappent au contrôle de la Société, les résultats réels pourraient différer des résultats attendus. Ces estimations, ainsi que les hypothèses qui les sous-tendent, sont revues continuellement. Les modifications apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est modifiée.

Les estimations et les hypothèses qui sont particulièrement susceptibles de donner lieu à un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont décrites ci-après.

Stocks

Les stocks doivent être évalués au coût ou, si elle est moins élevée, à la valeur nette de réalisation. Il y a dépréciation des stocks lorsque la valeur de marché estimée des stocks diminuée des coûts de vente variables est inférieure à la valeur comptable des stocks. Cette détermination fait largement appel au jugement de la direction et repose sur l'évaluation faite par la Société des conditions du marché pour ses produits, qui sont fonction de l'utilisation passée, de la demande future estimative et, dans certains cas, du risque de perte spécifique à des éléments de stocks particuliers. Tout changement dans les hypothèses utilisées pour établir cette évaluation ou les coûts de vente est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur comptable des stocks dans l'état consolidé de la situation financière, et une incidence correspondante sur le coût des ventes dans l'état consolidé du résultat net.

Provisions

Des provisions doivent être constituées au titre des charges possibles relativement à la garantie des produits. La Société estime son exposition aux réclamations pour garantie en tenant compte de l'expérience passée ainsi que de tout problème technique connu et toute estimation des coûts à engager pour régler les problèmes. La Société estime son exposition aux termes de ces obligations en s'appuyant sur une analyse de toutes les réclamations identifiées ou attendues. Tout changement dans les hypothèses utilisées est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur de la provision présentée dans l'état consolidé de la situation financière, et une incidence correspondante sur le coût des ventes dans l'état consolidé du résultat net.

La provision au titre de l'amiante estime le passif lié à tous les coûts de règlement des poursuites en cours et futures visant la Société. Avec l'aide d'un actuair, la Société a calculé la provision selon la méthode décroissante applicable aux réclamations réglées avec paiement d'indemnités (closed with indemnity [CWI] decay method) avec un taux d'actualisation de 6,0 %, à partir des hypothèses suivantes :

- Le nombre prévu de réclamations futures. Selon les différents scénarios analysés par la Société, une variation de 1 % de cette hypothèse a une incidence estimée de 1 100 \$ à 1 400 \$ sur le passif total;
- La gravité moyenne prévue des CWI. Selon les différents scénarios analysés par la Société, une variation de 1 % de cette hypothèse a une incidence estimée de 1 100 \$ à 1 400 \$ sur le passif total;
- Le taux de décroissance représente le taux auquel le nombre de réclamations diminuera. Selon les différents scénarios analysés par la Société, une variation de 1 % de cette hypothèse a une incidence estimée de 7 800 \$ à 14 300 \$ sur le passif total;
- Le taux d'inflation. Selon les différents scénarios analysés par la Société, une variation de 1 % de cette hypothèse a une incidence estimée de 7 300 \$ à 12 900 \$ sur le passif total.

L'estimation, par la Société, de la provision tient compte de l'expérience passée en matière de règlement de ces réclamations et les projette dans l'avenir selon trois méthodes d'évaluation différentes. Toute modification des hypothèses utilisées pourrait avoir une incidence sur la valeur de la provision inscrite à l'état consolidé de la situation financière et une incidence correspondante sur les frais d'administration inscrits à l'état consolidé du résultat net.

Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée, comme le goodwill, sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des situations indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. La Société examine tous les autres actifs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de dépréciation. La question de déterminer s'il existe des indices d'une possible dépréciation exige un jugement important. Pour établir la valeur recouvrable d'une UGT, la direction prépare des estimations fondées sur des hypothèses telles que le coût moyen pondéré du capital, la marge du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »), la croissance des produits des activités ordinaires ou la valeur recouvrable de chacun des actifs. Tout changement dans les hypothèses utilisées est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur comptable de l'UGT.

Impôt sur le résultat

La Société doit estimer son impôt sur le résultat dans chacun des territoires où elle exerce ses activités. Elle doit donc évaluer la probabilité que ses pertes d'exploitation nettes puissent être utilisées pour réduire ses bénéfices imposables futurs, et évaluer les positions adoptées dans les déclarations fiscales en ce qui a trait à des situations dans lesquelles la réglementation fiscale en vigueur est sujette à interprétation. Dans l'éventualité où ces évaluations seraient modifiées, la charge d'impôt sur le résultat serait ajustée, et un ajustement correspondant serait apporté aux soldes d'impôt sur le résultat dans l'état consolidé de la situation financière.

JUGEMENTS CRITIQUES AUX FINS DE L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Jugements critiques aux fins de l'application des méthodes importantes de la Société

Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la Société dégage un bénéfice imposable auquel ces écarts temporaires puissent être imputés. Les actifs d'impôt différé sont soumis à un examen à chaque date de clôture et modifiés s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal connexe soit réalisé. La Société estime que les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour réaliser ces actifs.

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à combler ses besoins futurs en fonds de roulement implique une part de jugement. Les estimations et hypothèses utilisées sont réévaluées de façon continue et se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

Normes et modifications comptables publiées, mais non encore adoptées

La norme IAS 1 *Présentation des états financiers* exige que, pour qu'une entité puisse classer un passif comme non courant, elle doit avoir le droit, à la date de clôture, de reporter le règlement du passif pendant au moins 12 mois après cette date.

En janvier 2020, l'IASB a publié les modifications à IAS 1 *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications de 2020). Les modifications de 2020 entraient initialement en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. En application des modifications de 2020, une entité n'a pas le droit de différer le règlement d'un passif — et classe donc le passif comme passif courant — si elle ne se conformait pas aux clauses restrictives en raison de sa situation à la date de clôture, même si le respect de ces clauses restrictives n'avait été testé que dans les 12 mois suivant cette date.

Les modifications publiées en octobre 2022 précisent que les clauses restrictives des contrats d'emprunt auxquelles une entité doit se conformer seulement après la date de clôture n'auraient pas d'incidence sur le classement d'un passif dans les passifs courants ou non courants à la date de clôture. Toutefois, les clauses restrictives auxquelles l'entité est tenue de se conformer au plus tard à la date de clôture auraient une incidence sur le classement dans les passifs courants ou non courants, même si la clause restrictive n'est évaluée qu'après la date de clôture.

Les modifications de 2022 prévoient des obligations d'information supplémentaires. Lorsque l'entité classe un passif résultant d'un accord d'emprunt dans le passif courant et que ce passif est assujéti aux clauses restrictives auxquelles l'entité est tenue de se conformer dans les 12 mois suivant la date de clôture, elle doit fournir dans les notes des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que le passif puisse devenir remboursable dans les 12 mois suivant la date de clôture, notamment :

- a) la valeur comptable du passif;
- b) des informations sur les clauses restrictives;
- c) les faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que l'entité pourrait avoir de la difficulté à se conformer aux clauses restrictives. Ces faits et circonstances peuvent aussi comprendre le fait que l'entité ne se serait pas conformée aux clauses restrictives compte tenu de sa situation à la date de clôture.

Les modifications apportées à IAS 1 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, l'adoption anticipée étant permise, et elles doivent être appliquées de manière rétrospective. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Normes et modifications comptables publiées et adoptées

Une publication de l'IASB a donné lieu à des modifications de certains paragraphes de la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ces changements exigent notamment que les entités fournissent des informations sur leurs

méthodes comptables significatives plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les modifications à cette norme ont été adoptées par la Société au 1^{er} mars 2023.

RISQUES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR NOS ACTIVITÉS

Nature cyclique des marchés d'utilisateurs finaux, volatilité des prix des produits de base et autres facteurs macroéconomiques

La demande des produits de la Société dans un secteur ou dans un marché donné peut varier considérablement selon le niveau d'activité économique dans le secteur ou le marché en cause. De telles variations peuvent être atténuées par le fait que les ventes de la Société sont diversifiées sur le plan géographique et par la diversité des marchés des utilisateurs finaux. Rien ne garantit toutefois qu'une récession ou un ralentissement économique dans certains secteurs ou territoires, notamment le ralentissement actuel dans le secteur du pétrole et du gaz, n'aurait pas un effet défavorable important sur les ventes de la Société.

La volatilité des prix des marchandises peut avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Les prix du pétrole brut et du gaz naturel ont grandement fluctué récemment et pourraient encore fluctuer en réaction à des changements relativement mineurs dans l'offre, la demande, l'incertitude du marché et d'autres facteurs indépendants de la volonté de la Société. Les prix du pétrole brut et du gaz naturel subissent l'incidence de nombreux facteurs, y compris, sans limitation : l'offre et la demande mondiales de pétrole brut et de gaz naturel; la conjoncture économique mondiale; les mesures prises par l'Organisation des pays producteurs de pétrole (l'« OPEP ») et par l'alliance OPEP+; la réglementation gouvernementale; la stabilité politique et les facteurs géopolitiques; la capacité de transporter le pétrole brut vers les marchés; les faits nouveaux concernant le marché du gaz naturel liquéfié; la disponibilité et les prix des sources de carburant de rechange; et les conditions météorologiques.

En 2020 et en 2021, les prix mondiaux du pétrole se sont affaiblis en conséquence de la propagation d'un coronavirus (la « COVID 19 ») conjuguée à l'échec de l'alliance OPEP+, sous l'impulsion de l'Arabie Saoudite et de la Russie, de s'entendre sur la réduction de la production. Récemment, les prix mondiaux du pétrole ont augmenté, notamment en raison du conflit militaire en Ukraine et des sanctions économiques imposées à la Russie par la communauté internationale dans la foulée de ce conflit. Les inquiétudes soulevées par la conjoncture économique mondiale, les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, la volatilité des marchés boursiers, les coûts de l'énergie, les problèmes géopolitiques, les mesures prises par l'alliance OPEP+, l'inflation, la disponibilité et le coût du crédit, la décélération de la croissance économique en Chine, les différends commerciaux entre les États-Unis et la Chine, l'agitation civile au Venezuela et en Iran, les tensions au Moyen-Orient et la guerre ont contribué à accroître l'incertitude économique et à réduire les attentes à l'égard de l'économie mondiale. Un affaiblissement accru du prix des marchandises pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. La Société est exposée au risque de la fluctuation de l'inflation.

Poursuites relatives à l'amiante

Deux des filiales américaines de la Société sont au nombre des défenderesses dans des poursuites en dommages-intérêts en instance relatives à des lésions corporelles réputées causées par l'exposition à des produits renfermant de l'amiante qui ont été fabriqués et vendus dans le passé. La direction estime qu'elle dispose de solides arguments de défense à l'égard de certains produits qui pourraient avoir comporté une composante renfermant de l'amiante et qui ont été placés conformément aux spécifications du client. Malgré une défense vigoureuse contre ces allégations, rien ne garantit que la Société l'emportera. Des décisions, des jugements ou des modalités de règlement défavorables pourraient avoir une incidence négative significative sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société.

Concurrence

Les pressions de la concurrence dans les marchés de la Société pourraient entraîner une perte de parts de marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur le chiffre d'affaires, les marges et le résultat net. De plus, la Société livre concurrence à des fabricants qui sont établis dans des pays où les salaires sont peu élevés et offrent de la robinetterie à des prix moins élevés que ceux de la Société. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de

soutenir la concurrence de ses concurrents actuels et futurs ni que cette concurrence n'aura pas d'effet défavorable important sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Carnet de commandes

Le carnet de commandes de la Société est constitué de commandes que la Société considère comme étant fermes. Il s'agit d'un indicateur du chiffre d'affaires futur. Toutefois, rien ne garantit qu'il n'y aura pas ultérieurement d'annulations ou d'ajustements, que le carnet de commandes générera des bénéfices et aucune garantie ne peut être donnée quant au moment auquel le chiffre d'affaires et les bénéfices tirés de ce carnet de commandes seront comptabilisés.

Dépendance envers le personnel clé

La Société dépend des compétences et de l'expérience des membres de sa haute direction et d'autres employés clés. Rien ne garantit que la Société pourra maintenir à son service ces membres de la haute direction et employés clés. Le départ éventuel de plusieurs d'entre eux pourrait avoir un effet défavorable sur les activités de la Société.

Risque de change

En raison de la composition géographique de sa clientèle et de ses activités, la Société est exposée au risque de change. La Société conclut des contrats de change à terme pour gérer une partie de son risque net à l'égard des monnaies étrangères. Ces contrats à terme comportent un risque de crédit inhérent lié au manquement aux obligations des contreparties, risque que la Société gère en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières bien établies qui, d'après elle, seront en mesure de respecter leurs obligations. Le risque de change pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Restrictions liées à la dette

Les modalités de la dette de la Société imposent des restrictions aux activités que celle-ci peut exercer, ce qui pourrait l'empêcher de se préparer à l'évolution du marché ou d'y réagir ou de combler ses besoins en capitaux. Les facilités de crédit et l'acte régissant les billets de premier rang de la Société comprennent un certain nombre de clauses restrictives importantes, qui limitent, entre autres choses, la mesure dans laquelle la Société pourra faire ce qui suit :

- contracter des emprunts;
- verser des dividendes sur ses actions ou rembourser des titres d'emprunt subordonnés;
- faire des placements;
- vendre des actifs, y compris les actions de ses filiales;
- garantir d'autres dettes;
- conclure des conventions qui limitent le versement de dividendes ou d'autres distributions de filiales faisant l'objet de restrictions;
- conclure des opérations avec des membres de son groupe;
- créer ou prendre en charge des privilèges ou des sûretés garantissant les dettes;
- conclure des opérations de vente ou de transfert ou des opérations de cession-bail;
- participer à des fusions ou à des regroupements d'entreprises;
- vendre la totalité ou la quasi-totalité de son actif.

Ces clauses restrictives pourraient limiter le pouvoir de la Société de se préparer à l'évolution du marché ou d'y réagir ou de combler ses besoins en capitaux. La facilité de crédit actuelle de la Société comprend d'autres clauses qui sont encore plus restrictives, y compris des engagements financiers qui l'obligent à atteindre certains résultats financiers et d'exploitation et à se conformer à certains ratios financiers stipulés. Des événements indépendants de sa volonté pourraient l'empêcher de se conformer à ces clauses et engagements, ce qui pourrait l'obliger à réduire certaines de ses activités et certains de ses plans de croissance. Les clauses restrictives qui sont prévues dans l'acte régissant les billets de premier rang de la Société, ainsi que la facilité de crédit de la Société, ne s'appliquent pas aux coentreprises, aux placements minoritaires ou aux filiales ne faisant l'objet d'aucune restriction.

Risque de taux d'intérêt et de financement par emprunt

Une partie du passif de la Société est constituée de titres d'emprunt à taux d'intérêt variable. De ce fait, la Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt. Ce risque pourrait avoir une incidence défavorable sur ses

résultats d'exploitation. À l'échéance de ces instruments, la Société pourrait également ne pas être en mesure de refinancer ces instruments ou de les refinancer à des conditions favorables pour la Société. De plus, les modalités de la dette de la Société prévoient qu'en cas de défaut, cette dette devient immédiatement exigible. Le défaut de refinancer la dette existante à des conditions favorables ou de ne pas respecter les conditions de cette dette pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Disponibilité et prix des matières premières

Le prix des matières premières, principalement de l'acier, représente une part substantielle des coûts de fabrication de la Société. Dans le passé, il a connu des fluctuations et, dans certains cas, a eu tendance à être volatil. Rien ne garantit que la Société réussira à transmettre à sa clientèle les augmentations de coûts découlant de la hausse du prix des matières premières en augmentant ses prix de vente, ou à absorber ces augmentations des coûts sans avoir une incidence négative sur ses marges bénéficiaires.

De plus, il se produit à l'occasion des pénuries de certaines matières premières. Habituellement, ces pénuries ne durent pas longtemps, et la Société est généralement en mesure de satisfaire ses besoins. Toutefois, rien ne garantit que la Société aura des sources d'approvisionnement suffisantes pour satisfaire tous ses besoins en temps opportun, notamment dans le contexte des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale découlant du conflit en Ukraine.

Relations de travail

Un grand nombre d'employés de la Société sont couverts par des conventions collectives. Certaines conventions collectives de la Compagnie expirent en 2024 et 2025. Bien que la Société ait réussi par le passé à négocier le renouvellement de ces conventions, rien ne garantit que ce sera le cas dans l'avenir. L'incapacité de renégocier des conventions collectives pourrait entraîner des arrêts de travail ou une hausse des frais de main-d'œuvre, ce qui aurait un effet défavorable sur les résultats.

Dépendance envers les fournisseurs clés

La Société compte plusieurs fournisseurs clés avec lesquels elle a investi dans la fabrication de matrices à forger et de modèles à couler. Bien que la Société dispose d'autres sources d'approvisionnement pour la plupart de ses achats de matériel, la perte d'un fournisseur clé pourrait avoir sur elle des répercussions défavorables.

Dépendance envers les distributeurs et les agents commerciaux

La capacité de ses distributeurs et agents commerciaux indépendants de vendre ses produits dans leurs marchés respectifs a une incidence directe sur la Société. Le succès durable de la Société est par conséquent lié à sa capacité d'attirer et de retenir les services des distributeurs et des agents commerciaux dont elle a besoin pour soutenir ses activités actuelles et poursuivre sa croissance.

Ententes contractuelles visant des projets

Pour faire face à la concurrence dans la vente de robinets, la Société pourrait conclure des contrats prévoyant la fabrication de robinets à des prix déterminés pour livraison à une date fixe ou selon des échéanciers fixes. Ces contrats peuvent comporter des risques élevés en raison d'une augmentation imprévue des coûts ainsi que de conditions contractuelles plus strictes. Bien que les modalités des contrats puissent varier d'un client à l'autre, les retards de production et d'autres critères de performance peuvent entraîner des dommages-intérêts fixés à l'avance et d'autres pénalités en cas de non-exécution ou d'autres problèmes de garantie imputables aux modalités et conditions plus strictes de ces contrats.

Risques économiques et politiques associés aux ventes et aux activités internationales

Étant donné que la Société vend et fabrique ses produits partout dans le monde, elle est exposée aux risques liés aux activités internationales, notamment aux changements de l'environnement politique et réglementaire sur les marchés où elle opère, qui résultent, entre autres, de l'évolution des priorités des gouvernements et des agences supranationales. Par exemple, l'adoption et/ou le soutien continu de politiques commerciales protectionnistes pourraient avoir un impact négatif sur la circulation des biens, des services et des personnes à travers les frontières, y compris en Amérique du Nord et, par conséquent, sur les ventes et la rentabilité de l'entreprise.

Les activités et les résultats d'exploitation de l'entreprise pourraient également être affectés par des modifications de la législation fiscale, des possibilités d'expropriation et d'embargo, des restrictions de change et des perturbations politiques, militaires et/ou terroristes ou des modifications de l'environnement réglementaire.

Conflit en Ukraine

Depuis l'éclatement d'un conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine en février 2022, les relations se sont fortement tendues entre la Russie et certains pays, y compris le Canada, ses alliés de l'OTAN et d'autres pays européens. Ces pays ont imposé des sanctions économiques internationales à la Russie et à ses alliés et poursuivront vraisemblablement dans cette voie. Le conflit a provoqué de l'instabilité à l'échelle mondiale, avec d'importants impacts économiques et politiques. Une détérioration accrue du conflit pourrait avoir des incidences économiques et géopolitiques sur la Société, ses clients et ses fournisseurs, et plus particulièrement sur ses nombreuses opérations transfrontalières. La Société est en accord avec les sanctions actuellement imposées à la Russie et les a strictement respectées en cessant toutes commandes impactées par ces sanctions. Si le conflit persiste, une augmentation probable de la volatilité des marchés mondiaux, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et de l'inflation sont à prévoir et pourraient avoir un impact négatif important sur les activités de la Société.

Cas de force majeure

Les cas de force majeure sont des événements ou des circonstances imprévisibles qui sont indépendants de la volonté de la Société. Ils comprennent notamment l'instabilité politique, la guerre, le terrorisme, les grèves, les émeutes et la criminalité, ainsi que les événements liés aux conditions météorologiques ou sismiques rigoureuses, tels que les tremblements de terre, les ouragans, les tsunamis, les tornades, les tempêtes de verglas, les inondations et les éruptions volcaniques. Le risque d'un cas de force majeure est imprévisible et peut entraîner des retards ou des annulations de commandes et de livraisons aux clients, des retards dans la réception des matériaux provenant des fournisseurs, des dommages aux installations ou aux équipements, des lésions corporelles ou des décès et la possibilité de responsabilité légale.

Responsabilité du fait du produit et autres genres de poursuites

À l'instar d'autres entreprises manufacturières internationales, la Société a déjà fait et pourrait encore faire l'objet de diverses réclamations en matière de responsabilité ou d'autres poursuites liées à ses activités commerciales, notamment des responsabilités et dépenses potentielles en raison de vices ou de défaillances possibles de ses produits. La Société souscrit à une assurance complète de responsabilité civile générale qui, à son avis, est généralement conforme aux pratiques de son secteur d'activité. Néanmoins, cette couverture d'assurance ne couvre pas certains types de réclamations (comme les réclamations en cours relatives à l'amiante) qui pourraient être présentées contre la Société. Les primes de l'assurance responsabilité civile générale ont également augmenté considérablement au cours des dernières années. En conséquence, la Société n'est pas certaine qu'elle pourra continuer d'obtenir une assurance de responsabilité civile générale à des coûts raisonnables ou, si une telle couverture est offerte, qu'elle couvrira adéquatement sa responsabilité.

Risque lié à la santé et à la sécurité

La Société s'efforce d'offrir à ses employés, à ses sous-traitants et à ses visiteurs un environnement sécuritaire et exempt de risque pour la santé. Elle a mis en œuvre dans toutes ses installations des politiques et des procédures pour assurer le respect de l'ensemble des lois, des règlements et des normes en matière de santé et de sécurité.

Réglementation environnementale

Les activités et les biens de la Société sont soumis à des lois et à des règlements de plus en plus sévères en matière de protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'évacuation d'eau et d'air, la gestion et l'élimination des déchets et la sécurité des employés. Ces lois et règlements prévoient des amendes élevées en cas d'infraction, l'arrêt de l'exploitation dans certaines circonstances, l'installation de matériel de contrôle de la pollution coûteux ou la réalisation de travaux coûteux de remise en état des lieux. En outre, de nouvelles dispositions législatives et réglementaires ou l'application plus stricte de la législation et de la réglementation en vigueur, la découverte d'une contamination inconnue précédemment ou l'imposition de nouvelles exigences en matière de remise en état pourraient entraîner des coûts supplémentaires importants pour la Société.

Contrôles à l'égard de la communication et de l'information financière

Conformément au Règlement 52-109, il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société de concevoir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et d'en évaluer l'efficacité. Il leur incombe également de concevoir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont établis conformément aux IFRS. Tout système de contrôle comporte des restrictions inhérentes et est fondé en partie sur la possibilité ou la probabilité d'événements futurs. Par conséquent, un système de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que les objectifs seront atteints.

Contrôle de la Société

Société Holding Velan Ltée (l'« actionnaire contrôlant ») est propriétaire de 15 566 567 actions à droit de vote multiple, ce qui représente au total environ 92,8 % des droits de vote rattachés au capital de la Société. Le contrôle des droits de vote permet à l'actionnaire contrôlant de décider de toutes les questions nécessitant l'approbation des actionnaires. L'actionnaire contrôlant a indiqué à la Société que la vente des actions nécessite le consentement de certains membres de la famille Velan et leurs entités contrôlées.

L'actionnaire contrôlant a, dans les faits, suffisamment de droits de vote pour empêcher un changement de contrôle de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur le cours et la liquidité des actions à droit de vote subalterne. La vente par l'actionnaire contrôlant d'un nombre important d'actions à droit de vote subalterne à l'exercice des droits de conversion rattachés aux actions à droit de vote multiple pourrait avoir une incidence négative sur le cours et la liquidité des actions à droit de vote subalterne.

Impôt sur le résultat et autres risques fiscaux

La Société exerce ses activités dans un certain nombre de territoires fiscaux et effectue une grande quantité d'opérations d'achat et de vente transfrontalières. Les règlements fiscaux de certains pays deviennent plus complexes. Une ou plusieurs autorités fiscales pourraient être en désaccord avec le traitement fiscal adopté par la Société, ce qui entraînerait des coûts de défense et peut-être des cotisations fiscales.

Respect de la législation de pays étrangers

En raison de la nature mondiale de ses activités, la Société est assujettie à des systèmes de lois et de règlements souvent complexes qui diffèrent d'un pays à l'autre. Ces lois et règlements comprennent notamment des lois anticorruption, des contrôles des exportations et des douanes, des contrôles du change, des règlements sur la fixation des prix de cession interne ainsi que des sanctions économiques imposées par les autorités gouvernementales. Le non-respect de ces lois pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats et entraîner des sanctions criminelles, civiles et administratives. La Société a mis en place des politiques et des procédures pour s'assurer que ces lois sont respectées par ses employés et ses représentants.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les activités de la Société en Chine et à Taïwan, et une partie de ses activités en France et en Corée, sont exercées avec des partenaires qui sont des entités détenant des participations ne donnant pas le contrôle. La réussite de ces entreprises est tributaire de la performance satisfaisante des partenaires dans l'exécution de leurs obligations. Le défaut de ces partenaires de s'acquitter de leurs obligations pourrait imposer des obligations financières et des obligations de performance additionnelles à la Société et pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Cybersécurité

Les réseaux informatiques de la Société sont essentiels au fonctionnement quotidien et contiennent des informations sur les finances, le personnel, les produits, les clients et les fournisseurs de la Société. Les risques liés à la cybersécurité sont de plus en plus complexes, variés et nombreux. Une atteinte importante à la cybersécurité peut avoir des conséquences telles que la perte d'informations clés, une atteinte à la réputation et la perturbation des activités, lesquelles peuvent également être très nuisibles sur le plan financier. Bien que la Société consacre des ressources considérables au maintien et à la protection de ses réseaux informatiques, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de prévenir ou de détecter une atteinte potentielle à la sécurité de ses réseaux ou d'y réagir adéquatement, car, entre autres facteurs, les menaces à la cybersécurité sont en constante mutation et il peut être

difficile de prévoir ces menaces et de les détecter immédiatement. L'omission de prévenir ou de détecter une atteinte aux réseaux de technologie de l'information de la Société, ou d'y répondre, pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société.

MESURES HORS IFRS ET MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Dans le présent rapport de gestion, la Société présente des mesures de la performance et de la situation financière qui ne sont pas définies par les IFRS (les « mesures hors IFRS ») et qui sont, par conséquent, peu susceptibles d'être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures, que la direction utilise pour évaluer les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société, sont rapprochées des mesures de la performance définies par les IFRS. La Société présente aussi des mesures financières supplémentaires, des rapprochements et des définitions ci-après.

Résultat net ajusté, Résultat net ajusté par action, Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») et BAIIA ajusté

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers, sauf les montants par action)	\$	\$	\$	\$
Rapprochement du résultat net (perte nette) ¹ avec le résultat net (perte nette) ajusté(e) et le résultat net (perte nette) ajusté par action				
Résultat net (perte nette) ¹	(2 083)	(47 164)	(19 737)	(55 453)
<i>Ajustements au titre des éléments suivants :</i>				
Coûts liés à la transaction proposée	108	-	900	-
Frais de restructuration	919	-	919	-
Ajustement de la provision au titre de l'amiante	10 000	55 954	10 000	55 954
Résultat net (perte nette) ajusté(e)¹	8 944	8 790	(7 918)	501
par action — de base et dilué	0,41	0,41	(0,37)	0,02
Rapprochement du résultat net (perte nette) ¹ avec le BAIIA ajusté				
Résultat net (perte nette) ¹	(2 083)	(47 164)	(19 737)	(55 453)
<i>Ajustements au titre des éléments suivants :</i>				
Amortissement des immobilisations corporelles	2 472	2 452	8 930	8 722
Amortissement des immobilisations incorporelles et coûts de financement	650	608	2 296	2 272
Charges financières — montant net	2 355	516	6 346	1 552
Impôt sur le résultat	5 088	4 102	7 471	8 045
BAIIA	8 482	(39 486)	5 306	(34 862)
<i>Ajustements au titre des éléments suivants :</i>				
Coûts liés à la transaction proposée	147	-	1 224	-
Frais de restructuration	1 250	-	1 250	-
Ajustement de la provision au titre de l'amiante	10 000	55 954	10 000	55 954
BAIIA ajusté	19 879	16 468	17 780	21 092

¹ Le résultat net ou la perte nette représente le résultat net ou la perte nette attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple.

Flux de trésorerie disponibles

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
<i>(en milliers, sauf les montants par action)</i>	\$	\$	\$	\$
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	19 649	18 489	4 301	522
Ajouts d'immobilisations corporelles	(2 935)	(1 385)	(6 839)	(4 370)
Flux de trésorerie disponibles	16 714	17 104	(2 538)	(3 848)

Les termes « résultat net ajusté » et « perte nette ajustée » s'entendent du résultat net ou de la perte nette attribuable aux actions à droit de vote subalterne et aux actions à droit de vote multiple majoré(e) majoré d'ajustements, déduction faite de l'impôt sur le résultat, pour les coûts liés à la transaction proposée, les frais de restructuration et la provision au titre de l'amiante. Le résultat net ajusté (la perte nette ajustée) par action s'obtient en divisant le résultat net ajusté (la perte nette ajustée) par le nombre total d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.

Le terme « BAIIA » s'entend du résultat net ajusté majoré de l'amortissement des immobilisations corporelles, de l'amortissement des immobilisations incorporelles, du montant net des charges financières et de la provision pour charge d'impôt sur le résultat. Le terme « BAIIA ajusté » s'entend du BAIIA majoré d'ajustements pour les coûts liés à l'opération proposée, les frais de restructuration et la provision au titre de l'amiante. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.

Le terme « Flux de trésorerie disponibles » s'entend des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, déduction faite des ajouts d'immobilisations corporelles. Les flux de trésorerie disponibles reflètent le montant disponible pour verser des dividendes aux actionnaires et assurer le service de la dette, y compris les obligations locatives. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.

Définitions des mesures financières supplémentaires

Les termes « nouvelles commandes nettes » et « nouvelles commandes » s'entendent des commandes fermes, déduction faite des annulations, comptabilisées par la Société au cours d'une période déterminée. Les fluctuations des taux de change ont une incidence sur le montant des nouvelles commandes au cours d'une période donnée. La mesure fournit une indication de la performance des activités de vente de la Société pour une période déterminée et donne une idée du chiffre d'affaires futur et des flux de trésorerie que généreront ces commandes.

Le terme « carnet de commandes » s'entend du cumul de toutes les nouvelles commandes prises en charge par la Société et restant à livrer. Les fluctuations des taux de change ont une incidence sur le montant du carnet de commandes de la Société au cours d'une période donnée. La mesure fournit une indication des défis opérationnels auxquels la Société devra faire face et donne une idée du chiffre d'affaires futur et des flux de trésorerie que généreront ces commandes.

Le « ratio commandes/chiffre d'affaires » s'obtient en divisant les nouvelles commandes par le chiffre d'affaires. La mesure fournit une indication de la performance et des perspectives de la Société pour une période déterminée.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES CLOS LE 29 FÉVRIER 2024 ET LE 28 FÉVRIER 2023



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Velan inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Velan inc. et de ses filiales (collectivement, la Société) au 29 février 2024 et au 28 février 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 29 février 2024 et au 28 février 2023;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 29 février 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Provision au titre de l'amiante

Se référer à la note 2, Principales méthodes comptables, et à la note 12, Provision, des états financiers consolidés.

La provision au titre de l'amiante de la Société se chiffrait à 78,2 M\$ au 29 février 2024. Deux des filiales américaines de la Société ont été désignées comme défenderesses dans un certain nombre d'actions en justice en cours qui visent à obtenir des dommages-intérêts pour des préjudices corporels prétendument causés par l'exposition à des produits contenant de l'amiante, fabriqués et vendus dans le passé.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester la façon dont la direction a déterminé la provision pour règlements judiciaires, en effectuant ce qui suit :
 - S'appuyer sur les travaux des experts choisis par la direction dans la mise en œuvre des procédures servant à évaluer le caractère raisonnable de la provision au titre de l'amiante. Pour pouvoir utiliser ces travaux, nous avons évalué la compétence, les capacités et l'objectivité des experts choisis par la direction, acquis une compréhension des travaux réalisés et évalué le caractère adéquat des travaux des experts à titre d'éléments probants. Les procédures mises en œuvre ont également compris l'évaluation des méthodes et hypothèses utilisées par les experts choisis par la direction, des tests des données utilisées par les experts choisis par la direction et l'évaluation de leurs constatations.

Question clé de l'audit

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être estimé de manière fiable. La direction a eu recours aux services d'un actuaire (l'expert choisi par la direction) pour calculer de manière fiable la provision au titre de l'amiante selon la méthode décroissante applicable aux réclamations réglées avec paiement d'indemnités (*closed with indemnity [CWI] claim decay method*). La direction a eu recours à son jugement pour évaluer la provision au titre de l'amiante, y compris la formulation d'hypothèses importantes telles que le nombre prévu de réclamations futures, la gravité moyenne prévue des CWI, le taux de décroissance, le taux d'inflation et le taux d'actualisation.

Nous avons considéré cette question comme une question clé de l'audit en raison des jugements posés par la direction pour évaluer la provision au titre de l'amiante. Cela a donné lieu à une part de subjectivité et à des travaux d'audit de niveau élevé pour mettre en œuvre les procédures visant à tester la provision au titre de l'amiante. Les travaux d'audit ont nécessité le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine des évaluations.

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

- Obtenir de l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation pour évaluer le caractère raisonnable du nombre prévu de réclamations futures, de la gravité moyenne prévue des CWI et du taux de décroissance.
- Évaluer le caractère raisonnable du taux d'inflation, en tenant compte de l'augmentation historique du coût par réclamation réglée et du taux d'actualisation, en tenant compte des éléments probants obtenus dans d'autres secteurs de l'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons pas ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Jean-François Lecours.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 16 mai 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A126402



États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars américains)

	Aux	
	29 février 2024	28 février 2023
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 445	50 513
Placements à court terme	5 271	37
Créances d'exploitation (note 4)	119 914	121 053
Impôt sur le résultat à recouvrer	6 132	6 195
Stocks (note 5)	208 702	202 649
Acomptes et charges payées d'avance	10 421	7 559
Actifs dérivés (note 23)	125	107
	387 010	388 113
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (notes 7 et 8)	69 918	68 205
Immobilisations incorporelles et goodwill (note 9)	16 543	16 153
Impôt différé (note 19)	5 193	4 663
Autres actifs	729	723
	92 383	89 744
Total des actifs	479 393	477 857
Passifs		
Passifs courants		
Dettes bancaires (note 10)	-	260
Dettes d'exploitation et charges à payer (note 11)	88 230	79 408
Impôt sur le résultat à payer	1 568	2 832
Acomptes de clients	30 396	28 201
Provisions (note 12)	14 129	16 485
Passifs dérivés (note 23)	26	299
Partie à court terme des obligations locatives à long terme (note 8)	1 607	1 298
Partie à court terme de la dette à long terme (note 13)	24 431	8 177
	160 387	136 960
Passifs non courants		
Obligations locatives à long terme (note 8)	11 036	9 458
Dette à long terme (note 13)	4 346	21 719
Impôt sur le résultat à payer	2 325	933
Impôt différé (note 19)	3 462	3 966
Acomptes de clients	35 082	27 937
Provisions (note 12)	74 058	70 924
Autres passifs	5 438	5 125
	135 747	140 062
Total des passifs	296 134	277 022
Total des capitaux propres	183 259	200 835
Total des passifs et des capitaux propres	479 393	477 857

Engagements et éventualités (note 21)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.


James A. Mannebach, Administrateur


Suzanne Blanchet, Administrateur



États consolidés du résultat net

(en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
	\$	\$
Chiffre d'affaires (notes 12 et 22)	346 816	370 429
Coût des ventes (notes 5 et 15)	253 609	257 964
Marge brute	93 207	112 465
Frais d'administration (note 16)	98 744	156 759
Autres charges (produits)	448	1 568
Résultat d'exploitation	(5 985)	(45 862)
Produits financiers	459	467
Charges financières	(6 805)	(2 019)
Charges financières, montant net	(6 346)	(1 552)
Résultat avant impôt	(12 331)	(47 414)
Charge d'impôt sur le résultat (note 19)	7 471	8 045
Résultat net de l'exercice	(19 802)	(55 459)
Résultat net attribuable aux éléments suivants :		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote multiple	(19 737)	(55 453)
Participation ne donnant pas le contrôle	(65)	(6)
Résultat net de l'exercice	(19 802)	(55 459)
Résultat net par action à droit de vote subalterne et action à droit de vote multiple (note 20)		
De base et dilué	(0,91)	(2,57)
Dividendes déclarés par action à droit de vote subalterne et action à droit de vote multiple	0,02	0,02
	(0,03) \$ CA	(0,03) \$ CA

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



États consolidés du résultat global

(en milliers de dollars américains)

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
	\$	\$
Résultat global		
Résultat net de l'exercice	(19 802)	(55 459)
Autres éléments du résultat global		
Écart de conversion	2 516	(8 985)
Résultat global	(17 286)	(64 444)
Résultat global attribuable aux éléments suivants :		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote multiple	(17 221)	(64 438)
Participation ne donnant pas le contrôle	(65)	(6)
Résultat global	(17 286)	(64 444)

Les autres éléments du résultat global se composent uniquement d'éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans l'état consolidé du résultat net.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



États consolidés des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars américains, à l'exception du nombre d'actions)

	Capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions à droit de vote subalterne et à droit de vote multiple					Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total		
Solde au 28 février 2022	72 695	6 260	(32 126)	217 995	264 824	686	265 510
Résultat net de l'exercice	-	-	-	(55 453)	(55 453)	(6)	(55 459)
Autres éléments du résultat global	-	-	(8 985)	-	(8 985)	-	(8 985)
Résultat global	-	-	(8 985)	(55 453)	(64 438)	(6)	(64 444)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	266	266
Autres	-	-	(97)	97	-	-	-
Dividendes	-	-	-	(366)	(366)	-	(366)
Actions à droit de vote multiple	-	-	-	(131)	(131)	-	(131)
Actions à droit de vote subalterne	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 28 février 2023	72 695	6 260	(41 208)	162 142	199 889	946	200 835
Résultat net de l'exercice	-	-	-	(19 737)	(19 737)	(65)	(19 802)
Autres éléments du résultat global	-	-	2 516	-	2 516	-	2 516
Résultat global	-	-	2 516	(19 737)	(17 221)	(65)	(17 286)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	201	201
Dividendes	-	-	-	(354)	(354)	-	(354)
Actions à droit de vote multiple	-	-	-	(137)	(137)	-	(137)
Actions à droit de vote subalterne	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 29 février 2024	72 695	6 260	(38 692)	141 914	182 177	1 082	183 259

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars américains)

	Exercices clos les	
	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	(19 802)	(55 459)
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation (note 25)	14 289	67 553
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 26)	9 814	(11 572)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	4 301	522
Activités d'investissement		
Placements à court terme	(5 232)	8 250
Ajouts d'immobilisations corporelles	(6 839)	(4 370)
Ajouts d'immobilisations incorporelles	(2 358)	(2 219)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	(45)	185
Variation nette des autres actifs	347	(87)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement	(14 127)	1 759
Activités de financement		
Dividendes versés aux détenteurs d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple	(491)	(497)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	201	266
Variation nette de la facilité de crédit renouvelable	5 000	-
Augmentation de la dette à long terme	1 286	3 666
Remboursement de la dette à long terme	(8 762)	(4 398)
Remboursement des obligations locatives à long terme	(1 895)	(1 657)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(4 661)	(2 620)
Incidence des écarts de change sur la trésorerie	679	(2 873)
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(13 808)	(3 212)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice, montant net	50 253	53 465
Trésorerie à la clôture de l'exercice, montant net	36 445	50 253
Le montant net de la trésorerie se ventile comme suit :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 445	50 513
Dette bancaire	-	(260)
Trésorerie à la clôture de l'exercice, montant net	36 445	50 253
Informations supplémentaires		
Intérêts payés	(1 274)	(974)
Impôt sur le résultat payé	(6 708)	(8 160)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



NOTES ANNEXES

Pour les exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023

(en milliers de dollars américains, exception faite du nombre d'actions et des montants par action)

1 Généralités et mode de présentation

Les présents états financiers consolidés reflètent la consolidation des comptes de Velan Inc. (la « Société ») et de ses filiales. La Société est un fabricant international de robinetterie industrielle.

La Société est une société ouverte cotée à la Bourse de Toronto sous le symbole « VLN ». Elle a été constituée en société par actions sous la dénomination sociale de Velan Engineering Ltd. le 12 décembre 1952 et reconduite en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 11 février 1977. La Société a changé sa dénomination pour Velan Inc. le 20 février 1981. Le siège social officiel de Velan Inc. est situé au 7007, chemin de la Côte-de-Liesse, Montréal (Québec) Canada H4T 1G2. La société mère ultime de la Société est Velan Holdings Co. Ltd.

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS de comptabilité ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 16 mai 2024.

2 Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle est définie comme étant la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités. Les indicateurs servant à déterminer la monnaie fonctionnelle d'une entité se répartissent en indicateurs principaux et secondaires.

Parmi les indicateurs principaux, on compte :

- la monnaie dans laquelle sont libellées les ventes et les entrées de trésorerie;
- la monnaie du pays influant le plus sur les prix de vente;
- la monnaie dans laquelle sont libellées les charges et les sorties de trésorerie.

Les indicateurs principaux ont plus de poids que les indicateurs secondaires. Si la monnaie fonctionnelle peut être déterminée au moyen des indicateurs principaux, les indicateurs secondaires ne sont pas pris en considération.

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société sont le dollar américain.

Consolidation

Les présents états financiers consolidés reflètent la consolidation des comptes de la Société et de ses filiales. Il y a contrôle lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité émettrice, notamment une entité structurée, et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient de diriger les activités de l'entité émettrice. Les filiales sont pleinement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle a été transféré à la Société et sont déconsolidées à partir de la date de cessation du contrôle.

Toutes les filiales préparent leurs états financiers à la même date de présentation de l'information financière que la Société, sauf Velan Valvac Manufacturing Co. Ltd., dont la date de clôture d'exercice est le 31 décembre. Le résultat consolidé comprend la quote-part revenant à la Société des résultats d'exploitation de cette entité jusqu'à cette date. Les transactions et soldes intragroupes et les profits et pertes latents sur les transactions intragroupes sont éliminés.



Transactions et soldes en monnaie étrangère

La Société et ses filiales convertissent leurs transactions et leurs soldes libellés en monnaie étrangère dans leur monnaie fonctionnelle. Une monnaie étrangère est définie comme toute monnaie différente de la monnaie fonctionnelle d'une entité.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les actifs non monétaires sont convertis aux taux en vigueur à la date de la transaction. Les produits et les charges libellés en monnaie étrangère sont convertis aux taux hebdomadaires moyens tout au long de l'exercice. Les profits et les pertes résultant de la conversion sont inclus dans l'état consolidé du résultat net de l'exercice.

Conversion des comptes des filiales à l'étranger

Les états financiers des filiales à l'étranger de la Société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain sont convertis en dollars américains aux fins de la présentation de l'information financière. Tous les actifs et passifs sont convertis aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice, et les produits et charges sont convertis au taux moyen de la période. Les profits et les pertes qui résultent de la conversion sont inclus dans les autres éléments du résultat global de l'exercice.

Instruments financiers

Un instrument financier s'entend de tout contrat donnant lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité. Les actifs financiers de la Société se composent principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances d'exploitation et des actifs dérivés. Les passifs financiers de la Société se composent principalement de la dette bancaire, des emprunts bancaires à court terme, des dettes d'exploitation et charges à payer, des acomptes de clients, de la dette à long terme et des passifs dérivés.

La Société comptabilise un instrument financier dans son état consolidé de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier ou du contrat dérivé non financier (voir la rubrique « Dérivés incorporés »). Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction à la fois de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Sauf dans des circonstances très précises, le classement n'est pas modifié après la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier expire ou est transféré, et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation au titre de ces passifs est acquittée ou éteinte, ou qu'elle a expiré.

Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers dérivés sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net à chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel elles se produisent.

Instruments financiers classés au coût amorti

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les créances d'exploitation, la dette bancaire, les emprunts bancaires à court terme, les dettes d'exploitation et charges à payer, les acomptes de clients et la dette à long terme, y compris les intérêts à payer, de la Société sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit ou la charge d'intérêts est inscrit à l'état consolidé du résultat net sur la durée attendue de l'instrument.



La Société évalue les pertes de crédit attendues liées à ses actifs financiers évalués au coût amorti à la clôture de chaque exercice. La méthode de dépréciation appliquée varie selon qu'il existe ou non une augmentation importante du risque de crédit.

Pour les créances d'exploitation, la Société applique la méthode simplifiée permise par IFRS 9, selon laquelle les pertes de crédit attendues pour la durée de vie doivent être comptabilisées dès la comptabilisation initiale.

Dérivés incorporés

Des dérivés peuvent être incorporés à d'autres instruments financiers (l'« instrument hôte »). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés séparés si les caractéristiques économiques et les risques dont ils sont assortis ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, si le dérivé incorporé comporte les mêmes conditions que le dérivé autonome, et si l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le résultat net, ni désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Bref, si le dérivé est incorporé à un instrument financier classé à la juste valeur par le biais du résultat net, il n'est pas séparé.

La Société et ses filiales concluent certains contrats en vue de l'achat et de la vente d'éléments non financiers qui sont libellés en une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle respective. Dans les cas où la composante en monnaie étrangère ne comporte pas d'effet de levier et ne contient pas d'élément d'option, et que le contrat est libellé dans la monnaie fonctionnelle de toute partie importante au contrat, ou dans la monnaie dans laquelle le prix du bien ou du service connexe qui est acquis ou livré est habituellement libellé dans le cadre de transactions commerciales effectuées à l'échelle internationale ou encore la monnaie qui est habituellement utilisée dans le cadre de contrats visant l'achat ou la vente d'éléments non financiers dans l'environnement économique dans lequel se produisent les transactions, le dérivé incorporé est considéré comme étant étroitement lié à l'instrument hôte et n'est pas comptabilisé séparément.

La juste valeur des dérivés incorporés se rapportant aux contrats de vente est comptabilisée dans le chiffre d'affaires; les contrats d'achat sont comptabilisés dans le coût des ventes. À l'état consolidé de la situation financière, les profits sont comptabilisés à titre d'actifs dérivés et les pertes, à titre de passifs dérivés.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Juste valeur

Les justes valeurs estimées pour les instruments financiers visent à fournir une approximation des montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

La Société a évalué la juste valeur de ses instruments financiers à la lumière de la conjoncture des taux d'intérêt, des valeurs de marché connexes et des prix actuels d'instruments financiers assortis de conditions comparables.

Comptabilisation des produits

Les produits comprennent la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir de la vente de produits et de services dans le cours normal des activités de la Société. Les produits sont présentés déduction faite de la rémunération variable, notamment les retours, les rabais, les remises sur quantité et les provisions pour garanties d'exécution.

Ventes de produits

Les ventes de produits sont comptabilisées lorsque la Société a livré les produits au client et qu'il ne subsiste aucune obligation non exécutée susceptible d'avoir une incidence sur l'acceptation des produits par le client. La livraison des produits n'a lieu que lorsque les produits ont été expédiés à un emplacement spécifié, conformément aux modalités convenues, que le contrôle et le risque



d'obsolescence et de perte ont été transférés au client, et que le client a accepté les produits conformément au contrat de vente, que les dispositions relatives à l'acceptation ont expiré, ou que la Société dispose de preuves objectives que tous les critères d'acceptation ont été remplis. Les clients ont le droit de retourner les produits défectueux et des remises sur quantité sont offertes à la vente de certains produits. Les ventes sont comptabilisées selon le prix stipulé dans le contrat de vente, déduction faite des remises sur quantité et des retours estimés au moment de la vente. L'expérience acquise est utilisée pour estimer les remises sur quantité, les retours et les provisions pour garanties d'exécution. Les remises sur quantité sont évaluées à la lumière des achats annuels attendus.

La provision pour garantie d'exécution découle d'éventuels retards de livraison et d'autres pénalités de non-conformité contractuelle ou de dommages-intérêts. Elle est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires lorsque la Société a une obligation légale ou implicite découlant d'un événement passé et que le montant a été raisonnablement estimé.

Ventes de services

Les ventes de services sont comptabilisées lorsque la Société livre les services, dans la mesure où ceux-ci sont acceptés par les clients.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des fonds en banque, d'autres placements à court terme très liquides, dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à partir de la date d'acquisition, et de la dette bancaire. La dette bancaire est présentée dans les passifs courants à l'état consolidé de la situation financière.

Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les placements très liquides dont l'échéance initiale est d'au moins trois mois à partir de la date d'acquisition, mais de moins d'un an.

Stocks

Les stocks sont évalués au montant le plus bas entre le coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts de vente variables applicables. Le coût des stocks est établi comme suit :

- a) les matières premières sont évaluées selon la méthode du coût moyen pondéré, exception faite des éléments qui ne sont pas habituellement fongibles, qui sont évalués en utilisant une identification spécifique de leurs coûts individuels;
- b) les produits en cours de fabrication et les produits finis sont évalués selon le coût des matières premières indiqué ci-dessus, majoré des frais de main-d'œuvre directe et des frais généraux de fabrication applicables.

La valeur des stocks obsolètes ou invendables repose sur l'évaluation que fait la Société de la conjoncture du marché pour ses produits, déterminée à la lumière de l'usage passé, des prévisions de la demande et, dans certains cas, du risque de perte associé à des stocks particuliers. Toute perte de valeur peut être reprise lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks n'existent plus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite de toute aide publique connexe, du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts d'acquisition comprennent tous les coûts directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts de fabrication comprennent les coûts directs des matières et de la main-d'œuvre, ainsi que les frais généraux de fabrication applicables. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production des actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés sont ajoutés au coût de ces actifs, jusqu'à ce que les actifs soient prêts à être utilisés.



Les coûts ultérieurs ne sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif séparé, selon ce qui convient, que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'élément iront à la Société et que le coût de l'élément peut être évalué de manière fiable. La valeur comptable d'un élément remplacé est passée en charges lorsque l'élément est utilisé. Les autres frais de réparation et d'entretien sont tous comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les actifs sont amortis à partir du moment où ils sont prêts à être utilisés. Les valeurs résiduelles et durées d'utilité des actifs sont examinées et sont ajustées, au besoin, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les changements touchant la durée d'utilité attendue ou le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif sont comptabilisés en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon ce qui convient, et sont traités de façon prospective comme un changement d'estimation.

L'amortissement des immobilisations corporelles est déterminé principalement selon les modes et les taux annuels ou durées qui suivent :

	Mode	Taux/Durée
Bâtiments	Dégressif à taux constant	De 4 % à 5 %
Matériel et outillage/Mobilier et agencements	Dégressif à taux constant	De 10 % à 31 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel roulant	Dégressif à taux constant	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Sur la durée du bail

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant à la Société de l'actif net identifiable de la filiale acquise à la date d'acquisition. Le goodwill est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises se rapportent principalement à des brevets, à des produits, à des conceptions, à des listes de clients et à des logiciels. Les immobilisations incorporelles générées en interne se rapportent à des frais de développement. Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés, sauf si les frais de développement remplissent les critères définis pour le report.

La dotation aux amortissements est comptabilisée en charges dans l'état consolidé du résultat net à la lumière de la fonction de l'immobilisation incorporelle. Les durées d'utilité des actifs font l'objet d'un examen et sont ajustées, au besoin, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances indiquent un changement de durée d'utilité. Les changements touchant la durée d'utilité attendue ou le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif sont comptabilisés par modification de la durée ou du mode d'amortissement, selon ce qui convient, et sont traités de façon prospective comme un changement d'estimation. L'amortissement est déterminé principalement selon les modes et les durées qui suivent :

	Mode	Taux/Durée
Brevets, produits et conceptions	Linéaire	De 5 à 15 ans
Listes de clients	Linéaire	10 ans
Logiciels	Linéaire	De 1 an à 3 ans



Aide publique

L'aide publique, comptabilisée sous la forme de subventions salariales et de crédits d'impôt à l'investissement (« CII »), est comptabilisée selon la méthode de la réduction du coût. Selon cette méthode, l'aide se rapportant à des dépenses admissibles est déduite du coût des actifs ou des dépenses concernés dans la période au cours de laquelle les dépenses sont engagées, dans la mesure où la réalisation est raisonnablement assurée. Des informations détaillées sur les subventions salariales reçues par la Société sont présentées aux notes 15 à 17.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs à durée d'utilité indéterminée (p. ex., le goodwill ou les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée) ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation annuellement (sauf si les conditions d'exemption du test annuel sont remplies), ou plus fréquemment si les événements ou les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation.

Tous les autres actifs non courants doivent être examinés à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation possible.

Aux fins de l'application du test de dépréciation, les actifs sont regroupés selon le plus petit regroupement d'actifs qui génère des flux de trésorerie identifiables séparément. Une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. S'il existe un indice d'une dépréciation, la valeur recouvrable de l'UGT est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. Une perte de valeur, correspondant à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la valeur recouvrable est comptabilisée. Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur sert d'abord à réduire la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, et ensuite à réduire les autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'actif ou de l'UGT et de sa valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Aux fins de l'application des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux UGT en fonction du niveau auquel il fait l'objet d'un suivi par la direction. Le goodwill est affecté aux UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises y ayant donné naissance.

Les actifs non courants et non financiers, autres que le goodwill, qui ont subi une perte de valeur antérieurement, font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin de déterminer si la perte de valeur peut être reprise.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés respectivement dans les autres éléments du résultat global dans les en capitaux propres.

Impôt exigible

La charge d'impôt exigible est calculée à partir des lois fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de l'état de la situation financière dans les pays où la Société dégage des bénéfices imposables. Lorsqu'un actif est transféré entre des entités comprises dans le groupe consolidé, l'écart entre les taux d'imposition des deux entités est comptabilisé à titre de charge d'impôt dans la période au cours de laquelle le transfert a lieu. Des impôts exigibles sont comptabilisés au titre de tout impôt à payer dans la période considérée. Des passifs d'impôt exigible sont comptabilisés au titre de l'impôt exigible dans la mesure où les impôts demeurent impayés pour la période considérée et les périodes antérieures.



La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations de revenus en ce qui a trait à des situations dans lesquelles la réglementation fiscale peut recevoir plusieurs interprétations, et établit des provisions, au besoin. Des provisions au titre de positions fiscales incertaines sont comptabilisées lorsqu'elles sont probables, et elles correspondent à la meilleure estimation du montant faite par la Société.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés, selon la méthode du report variable, au titre des écarts temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, les impôts différés ne sont pas pris en considération s'ils découlent de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat imposable. Les impôts différés sont déterminés au moyen des taux d'impôt et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue lorsque l'actif d'impôt différé en question sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la Société dégage un bénéfice imposable futur auquel ces écarts temporaires puissent être imputés. Les actifs d'impôt différé sont soumis à un examen à chaque date de clôture et modifiés s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal connexe soit réalisé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour tous les écarts temporaires liés à des participations dans des filiales, sauf dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle les écarts temporaires s'inverseront, et où il est probable qu'ils ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

La Société compense les actifs et passifs d'impôt exigible si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Normalement, la Société n'a un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif et un passif d'impôt exigible que lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et si cette administration fiscale permet à la Société de faire ou de recevoir un seul paiement net. La Société compense les actifs et passifs d'impôt différé si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé concernant des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit : 1) sur la même entité imposable; soit 2) sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou encore de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, dans chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou récupérés.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être estimé de manière fiable. Aucune provision n'est comptabilisée au titre des coûts d'exploitation qui doivent être engagés dans l'avenir ou des pertes d'exploitation futures attendues.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation, établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cette obligation.

Contrats de location

Dans les situations où la Société est un preneur, elle comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative lorsque l'actif est prêt à être utilisé. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au montant de l'obligation locative, après ajustement pour tenir compte, le cas échéant, des coûts directs initiaux, des paiements de loyers versés d'avance, des frais de remise en état et des avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité de l'actif, selon la méthode linéaire, laquelle reflète étroitement le



rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs. L'actif au titre du droit d'utilisation peut être périodiquement réduit du montant des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers obtenue à l'aide du taux d'intérêt implicite ou, si ce taux ne peut être déterminé, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. Elle est ensuite évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée si les paiements de loyers futurs changent du fait d'une variation d'un indice, d'un taux ou d'une estimation. Les sorties de trésorerie se rapportant au principal de l'obligation locative sont présentées dans les activités de financement dans le tableau des flux de trésorerie.

La Société a choisi d'appliquer les exemptions relatives à la comptabilisation pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Selon ces exemptions, les paiements versés sont imputés à l'état consolidé du résultat net sur la durée du contrat de location selon la méthode linéaire.

Régimes de rémunération fondée sur des actions

Les attributions effectuées aux termes des régimes de rémunération fondée sur des actions de la Société sont comptabilisées selon la méthode axée sur la juste valeur. La Société offre un régime de rémunération fondée sur des actions aux termes duquel elle reçoit des services des membres de son personnel en contrepartie d'options sur actions, d'unités d'actions liées au rendement (« UAR ») et d'unités d'actions différées (« UAD »).

Options sur actions

La juste valeur des services reçus des membres du personnel en contrepartie de l'attribution d'options est amortie sur la période d'acquisition des droits, à titre de charge de rémunération, avec augmentation correspondante du surplus d'apport. Le montant total à passer en charges est établi en multipliant le nombre d'options dont l'acquisition est attendue par la juste valeur d'une option à la date d'attribution, déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. La seule condition à l'acquisition des droits réside dans le fait de demeurer un membre du personnel de la Société sur une période précise. L'acquisition des droits se fait généralement à raison d'un trimestre par an sur une période de quatre ans à compter de la date d'attribution. Cette condition non liée à la performance du marché est prise en compte dans l'estimation du nombre d'options dont l'acquisition est attendue. Si le nombre d'options dont l'acquisition est attendue diffère de ce qui avait été attendu initialement, la charge est ajustée en conséquence. Lorsque des options sont exercées, la Société émet de nouvelles actions. Le produit reçu, ainsi que le montant comptabilisé dans le surplus d'apport, déduction faite des coûts de transactions directement attribuables, le cas échéant, sont comptabilisés dans le capital social.

UAR et UAD

Des UAR et des UAD peuvent être attribuées à certains administrateurs indépendants et employés à temps plein dans le cadre de leur plan de rémunération à long terme, aux termes duquel ils ont le droit de recevoir des paiements en trésorerie en fonction du cours de l'action de la Société au moment pertinent. Le passif au titre des UAR et des UAD est évalué à la juste valeur à la date d'attribution et est ajusté par la suite à chaque date de clôture pour tenir compte des variations de la juste valeur selon l'estimation faite par la direction du nombre d'UAR et d'UAD dont les droits deviendront éventuellement acquis. Le passif est comptabilisé dans les dettes d'exploitation et charges à payer sur la durée d'acquisition des droits, un montant correspondant étant imputé à la charge de rémunération.

Estimations comptables et hypothèses critiques

Les informations significatives sur les méthodes comptables de la Société présentées plus haut sont essentielles pour comprendre les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société. Certaines de ces méthodes comptables exigent le recours à des estimations comptables critiques qui reposent sur des jugements complexes et subjectifs ainsi que sur des hypothèses, dont certaines portent sur des questions qui sont, par leur nature même, incertaines et susceptibles de changer.



Les hypothèses et estimations utilisées s'appuient sur des paramètres qui sont dérivés de l'état des connaissances au moment de la préparation des états financiers et qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. Plus particulièrement, la performance future de la Société a été estimée à la lumière des circonstances qui sont actuellement en vigueur et d'hypothèses quant à l'orientation future attendue de la conjoncture mondiale et du secteur d'activité. Si ces facteurs ne connaissent pas l'issue prévue et échappent au contrôle de la Société, les résultats réels pourraient différer des résultats attendus. Ces estimations, ainsi que les hypothèses qui les sous-tendent, sont revues continuellement. Les modifications d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est modifiée.

Stocks

Les stocks doivent être évalués au montant le plus bas entre le coût et de la valeur nette de réalisation. Il y a dépréciation des stocks lorsque la valeur nette de réalisation estimée (qui correspond au prix de vente estimé diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente) est inférieure à la valeur comptable des stocks. Cette détermination fait appel à des jugements importants de la direction et repose sur l'évaluation faite par la Société des conditions du marché pour ses produits, qui sont fonction de l'utilisation passée, de la demande future estimée et, dans certains cas, du risque de perte spécifique à des éléments de stocks particuliers. Tout changement dans les hypothèses utilisées pour établir cette évaluation ou les coûts de vente est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur comptable des stocks dans l'état consolidé de la situation financière, et une incidence correspondante sur le coût des ventes dans l'état consolidé du résultat net.

Provisions pour garantie

Des provisions doivent être constituées au titre des charges possibles relativement à la garantie des produits. La Société estime son exposition aux réclamations pour garantie en tenant compte de l'expérience passée ainsi que de tout problème technique connu et toute estimation des coûts à engager pour régler les problèmes. La Société estime son exposition aux termes de ces obligations en s'appuyant sur une analyse de toutes les réclamations identifiées ou attendues. Tout changement dans les hypothèses utilisées est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur de la provision présentée dans l'état consolidé de la situation financière, et une incidence correspondante sur le coût des ventes dans l'état consolidé du résultat net.

Provision au titre de l'amiante

La provision au titre de l'amiante estime le passif lié à tous les coûts de règlement des poursuites en cours et futures visant la Société et concernant l'amiante. Avec l'aide d'un actuaire, la Société a calculé la provision au titre de l'amiante selon la méthode décroissante applicable aux réclamations réglées avec paiement d'indemnités (*closed with indemnity [CWI] decay method*) et un taux d'actualisation de 6,0 %, à partir des hypothèses suivantes :

- le nombre prévu de réclamations futures. Selon les différents scénarios étudiés par la Société, une variation de 1 % de cette hypothèse a une incidence estimée de 1 100 \$ à 1 400 \$ sur le passif total;
- la gravité moyenne prévue des CWI. Selon les différents scénarios étudiés par la Société, une variation de 1 % de cette hypothèse a une incidence estimée de 1 100 \$ à 1 400 \$ sur le passif total;
- le taux de décroissance représente le taux auquel le nombre de réclamations diminuera. Selon les différents scénarios étudiés par la Société, une variation de 1 % de cette hypothèse a une incidence estimée de 7 800 \$ à 14 300 \$ sur le passif total;
- le taux d'inflation. Selon les différents scénarios étudiés par la Société, une variation de 1 % de cette hypothèse a une incidence estimée de 7 300 \$ à 12 900 \$ sur le passif total.



L'estimation, par la Société, de la provision au titre de l'amiante tient compte de l'expérience passée en matière de règlement de ces réclamations et projette celles-ci dans l'avenir selon trois méthodes d'évaluation différentes. Toute modification des hypothèses utilisées pourrait avoir une incidence sur la valeur de la provision au titre de l'amiante inscrite à l'état consolidé de la situation financière et une incidence correspondante sur les frais d'administration inscrits à l'état consolidé du résultat net.

Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée, comme le goodwill, sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des situations indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. La Société examine tous les autres actifs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de dépréciation. La question de déterminer s'il existe des indices d'une possible dépréciation exige un jugement important. Pour établir la valeur recouvrable d'une UGT, la direction prépare des estimations fondées sur des hypothèses telles que le coût moyen pondéré du capital, la marge du bénéficiaire avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »), la croissance des produits des activités ordinaires ou la valeur recouvrable de chacun des actifs. Tout changement dans les hypothèses utilisées est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur comptable de l'UGT.

Impôt sur le résultat

La Société doit estimer son impôt sur le résultat dans chacun des territoires où elle exerce ses activités. Elle doit donc évaluer la probabilité que ses pertes d'exploitation nettes puissent être utilisées pour réduire ses bénéfices imposables futurs, et évaluer les positions adoptées dans les déclarations fiscales portant sur des situations dans lesquelles la réglementation fiscale en vigueur est sujette à interprétation. Dans l'éventualité où ces évaluations seraient modifiées, la charge d'impôt sur le résultat serait ajustée, et un ajustement correspondant serait apporté aux soldes d'impôt sur le résultat dans l'état consolidé de la situation financière.

Jugements critiques aux fins de l'application des informations significatives sur les méthodes comptables de la Société

Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la Société dégage un bénéfice imposable futur auquel ces écarts temporaires puissent être imputés. Les actifs d'impôt différé sont soumis à un examen à chaque date de clôture et modifiés s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal connexe soit réalisé. La Société estime que les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour réaliser cet actif.

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à couvrir ses besoins futurs en fonds de roulement nécessite l'exercice du jugement. Les estimations et hypothèses formulées sont revues régulièrement à la lumière des antécédents et d'autres facteurs, dont les prévisions relatives à des événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances. Voir la note 23 sur le risque de liquidité.



3 Nouvelles normes et modifications comptables

Normes et modifications comptables publiées mais non encore adoptées

La norme IAS 1 *Présentation des états financiers* exige que, pour qu'une entité puisse classer un passif comme non courant, elle doit avoir le droit, à la date de clôture, de reporter le règlement du passif pendant au moins 12 mois après cette date.

En janvier 2020, l'IASB a publié les modifications à IAS 1 *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications de 2020). Les modifications de 2020 entraient initialement en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. En application des modifications de 2020, une entité n'a pas le droit de différer le règlement d'un passif – et classe donc le passif comme passif courant – si elle ne se conformait pas aux clauses restrictives en raison de sa situation à la date de clôture, même si le respect de ces clauses restrictives n'avait été testé que dans les 12 mois suivant cette date.

Les modifications publiées en octobre 2022 précisent que les clauses restrictives des contrats d'emprunt auxquelles une entité doit se conformer seulement après la date de clôture n'auraient pas d'incidence sur le classement d'un passif dans les passifs courants ou non courants à la date de clôture. Toutefois, les clauses restrictives auxquelles l'entité est tenue de se conformer au plus tard à la date de clôture auraient une incidence sur le classement dans les passifs courants ou non courants, même si la clause restrictive n'est évaluée qu'après la date de clôture.

Les modifications de 2022 prévoient des obligations d'information supplémentaires. Lorsque l'entité classe un passif résultant d'un accord d'emprunt dans le passif courant et que ce passif est assujéti aux clauses restrictives auxquelles l'entité est tenue de se conformer dans les 12 mois suivant la date de clôture, elle doit fournir dans les notes annexes des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que le passif puisse devenir remboursable dans les 12 mois suivant la date de clôture, notamment :

- a) la valeur comptable du passif;
- b) des informations sur les clauses restrictives;
- c) les faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que l'entité pourrait avoir de la difficulté à se conformer aux clauses restrictives. Ces faits et circonstances peuvent aussi comprendre le fait que l'entité ne se serait pas conformée aux clauses restrictives, compte tenu de sa situation à la date de clôture.

Normes et modifications comptables publiées et adoptées

Les modifications apportées à IAS 1 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, l'adoption anticipée étant permise, et elles doivent être appliquées de manière rétrospective. La Société continue son analyse, mais ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

L'IASB a modifié certains paragraphes de la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*. Ces changements comprennent l'obligation pour les entités de fournir des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que de l'information sur leurs principales méthodes comptables. Les modifications à la norme ont été adoptées par la Société à compter du 1^{er} mars 2023.



4 Créances d'exploitation

	Aux	
<i>(en milliers)</i>	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$
Créances clients	110 097	113 529
Correction de valeur pour pertes	(224)	(481)
Autres créances d'exploitation	10 041	8 005
	119 914	121 053

Les variations de la correction de valeur pour pertes sont présentées dans le tableau suivant.

	Aux	
<i>(en milliers)</i>	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	481	509
Correction de valeur pour pertes (reprises)	68	46
Recouvrement de créances clients	(228)	(47)
Sortie de créances clients	(98)	-
Change	1	(27)
Solde à la clôture de l'exercice	224	481

La correction de valeur pour pertes est inscrite dans les frais d'administration à l'état consolidé du résultat net.

Les montants imputés au compte de la correction de valeur pour pertes sont généralement sortis lorsqu'on ne peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils soient recouverts.

5 Stocks

	Aux	
<i>(en milliers)</i>	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$
Matières premières	33 208	36 223
Produits en cours de fabrication et pièces usinées	134 678	128 670
Produits finis	40 816	37 756
	208 702	202 649

En raison des fluctuations de l'âge de ses stocks, la Société a comptabilisé pour l'exercice une provision nette supplémentaire de 2 030 \$ (4 \$ en 2023), compte tenu des reprises de 9 723 \$ (10 769 \$ en 2023).

La valeur comptable nette des stocks donnés en garantie aux termes de la dette à long terme de la Société s'est élevée à 86 424 \$ (91 007 \$ en 2023).



6 Filiales et transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle

a) Participations dans des filiales

Le tableau ci-dessous dresse la liste des principales filiales de la Société au 29 février 2024. À moins d'indication contraire, les filiales ont un capital social composé uniquement d'actions ordinaires, détenues directement par la Société, et le pourcentage des titres de participation détenus est égal aux droits de vote que détient la Société. Le pays de constitution ou d'inscription est celui de l'établissement principal.

Nom de l'entité	Monnaie fonctionnelle	Pays de constitution	% des titres de participation détenus par la Société		% des titres de participation détenus par les participations ne donnant pas le contrôle		Activités principales
			2024	2023	2024	2023	
Velan Valve Corp.	Dollar américain	États-Unis	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Velan Ltd.	Dollar américain	Corée	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Velan Gulf Manufacturing Co. Ltd.	Rial saoudien	Arabie saoudite	60	60	40	40	Fabricant de robinetterie
Velan Valvulas Industriais, Lda	Euro	Portugal	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Velan S.A.S.	Euro	France	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Segault S.A.S.	Euro	France	100	75	-	25	Fabricant de robinetterie
Velan GmbH	Euro	Allemagne	100	100	-	-	Distribution de robinetterie
Velan ABV S.p.A.	Euro	Italie	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Velan Valvac Manufacturing Co. Ltd.	Dollar américain	Taïwan	90	90	10	10	Fabricant de robinetterie
Velan Valve (Suzhou) Co. Ltd.	Dollar américain	Chine	85	85	15	15	Fabricant de robinetterie
Velan Valves India Private Limited	Roupie indienne	Inde	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie



7 Immobilisations corporelles

(en milliers)	Terrains \$	Bâtiments \$	Matériel et outillage \$	Mobilier et agence- ments \$	Matériel informa- tique \$	Matériel roulant \$	Amélio- rations locatives \$	Actifs au titre du droit d'utili- sation (note 8) \$	Total \$
Au 28 février 2022									
Coût	9 570	54 341	134 591	8 490	7 992	2 033	3 297	16 336	236 650
Cumul des amortissements	-	(28 834)	(110 650)	(7 819)	(7 249)	(1 785)	(2 193)	(4 214)	(162 744)
	9 570	25 507	23 941	671	743	248	1 104	12 122	73 906
Exercice clos le 28 février 2023									
Solde d'ouverture	9 570	25 507	23 941	671	743	248	1 104	12 122	73 906
Ajouts	-	36	3 154	112	526	245	297	1 038	5 408
Modification de la durée des contrats de location	-	-	-	-	-	-	-	(110)	(110)
Sorties	-	(18)	(364)	-	(3)	-	-	(60)	(445)
Amortissement	-	(1 605)	(4 418)	(201)	(414)	(174)	(254)	(1 656)	(8 722)
Écarts de change	(194)	(381)	(508)	(26)	(14)	(11)	(63)	(635)	(1 832)
	9 376	23 539	21 805	556	838	308	1 084	10 699	68 205
Au 28 février 2023									
Coût	9 376	53 249	132 784	8 404	4 244	2 057	3 382	15 806	229 302
Cumul des amortissements	-	(29 710)	(110 979)	(7 848)	(3 406)	(1 749)	(2 298)	(5 107)	(161 097)
	9 376	23 539	21 805	556	838	308	1 084	10 699	68 205
Exercice clos le 29 février 2024									
Solde d'ouverture	9 376	23 539	21 805	556	838	308	1 084	10 699	68 205
Ajouts	-	797	4 911	179	382	66	498	3 436	10 269
Modification de la durée des contrats de location	-	-	-	-	-	-	-	222	222
Sorties	-	-	(75)	-	-	-	-	(264)	(339)
Amortissement	-	(1 528)	(4 608)	(135)	(432)	(140)	(307)	(1 780)	(8 930)
Écarts de change	36	80	124	5	7	1	23	215	491
	9 412	22 888	22 157	605	795	235	1 298	12 528	69 918
Au 29 février 2024									
Coût	9 412	54 291	136 721	8 604	4 557	2 002	3 915	17 790	237 292
Cumul des amortissements	-	(31 403)	(114 564)	(7 999)	(3 762)	(1 767)	(2 617)	(5 262)	(167 374)
	9 412	22 888	22 157	605	795	235	1 298	12 528	69 918

La dotation aux amortissements de 8 930 \$ (8 722 \$ en 2023) est inscrite à l'état consolidé du résultat net, à raison de 7 190 \$ (7 019 \$ en 2023) dans le coût des ventes et de 1 740 \$ (1 703 \$ en 2023) dans les frais d'administration.



8 Contrats de location

a) Actifs au titre du droit d'utilisation

Valeur comptable par catégorie d'actifs	Aux	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Terrains	5 537	5 616
Bâtiments	5 373	3 942
Mobilier et agencements	24	-
Matériel et outillage	384	133
Matériel informatique	50	92
Matériel roulant	1 160	916
	12 528	10 699

Amortissement par catégorie d'actifs	Aux	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Terrains	199	103
Bâtiments	883	838
Mobilier et agencements	5	8
Matériel et outillage	119	112
Matériel informatique	42	48
Matériel roulant	532	547
	1 780	1 656

b) Obligations locatives à long terme

	Aux	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Partie à court terme des obligations locatives à long terme	1 607	1 298
Obligations locatives à long terme	11 036	9 458
	12 643	10 756



Montants comptabilisés à l'état consolidé du résultat net :

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Charges liées aux contrats de location à court terme (incluses dans le coût des ventes et les frais d'administration)	281	417
Charges liées aux contrats de location visant des actifs de faible valeur, exception faite des contrats de location à court terme visant des actifs de faible valeur (incluses dans le coût des ventes et les frais d'administration)	122	177
Charges liées aux paiements de loyers variables (incluses dans le coût des ventes et les frais d'administration)	189	189
Charges d'intérêts (incluses dans les charges financières)	315	237

9 Immobilisations incorporelles et goodwill

(en milliers)	Goodwill \$	Logiciels \$	Brevets, produits et conceptions \$	Autres \$	Total \$
Au 28 février 2022					
Coût	8 788	9 243	18 535	6 073	42 639
Cumul des amortissements	-	(8 259)	(11 616)	(6 071)	(25 946)
	8 788	984	6 919	2	16 693
Exercice clos le 28 février 2023					
Solde d'ouverture	8 788	984	6 919	2	16 693
Ajouts	-	223	1 996	-	2 219
Amortissement	-	(385)	(1 636)	-	(2 021)
Écarts de change	(504)	(49)	(185)	-	(738)
	8 284	773	7 094	2	16 153
Au 28 février 2023					
Coût	8 284	4 722	19 858	5 726	38 590
Cumul des amortissements	-	(3 949)	(12 764)	(5 724)	(22 437)
	8 284	773	7 094	2	16 153
Exercice clos le 29 février 2024					
Solde d'ouverture	8 284	773	7 094	2	16 153
Ajouts	-	290	2 067	-	2 357
Amortissement	-	(357)	(1 858)	-	(2 215)
Écarts de change	179	14	55	-	248
	8 463	720	7 358	2	16 543
Au 29 février 2024					
Coût	8 463	5 069	22 169	5 849	41 548
Cumul des amortissements	-	(4 349)	(14 811)	(5 847)	(25 007)
	8 463	720	7 358	2	16 543



La dotation aux amortissements de 2 215 \$ (2 021 \$ en 2023) est inscrite à l'état consolidé du résultat net, à raison de 803 \$ (784 \$ en 2023) dans le coût des ventes et de 1 412 \$ (1 237 \$ en 2023) dans les frais d'administration.

Au 29 février 2024, la Société avait inscrit pour 2 067 \$ (1 787 \$ en 2023) en frais de développement à l'actif, déduction faite des crédits d'impôt à la recherche et développement de 317 \$ (299 \$ en 2023), en tant que brevets, produits et conceptions.

Test de dépréciation du goodwill au 29 février 2024

La Société doit soumettre son goodwill à un test de dépréciation annuel, sauf dans les cas suivants :

- Les actifs et les passifs composant l'unité n'ont pas changé de façon importante depuis la date du calcul de la valeur recouvrable effectué dans la période précédente.
- Le dernier calcul de la valeur recouvrable a donné lieu à un montant qui excédait la valeur comptable de l'unité d'une marge substantielle.
- Selon une analyse des événements qui se sont produits et des circonstances qui ont changé depuis le dernier calcul de la valeur recouvrable, la probabilité que la valeur recouvrable actuelle soit inférieure à la valeur comptable actuelle de l'unité est faible.

Les trois cas s'appliquent à Velan S.A.S., filiale française de la Société, pour l'exercice clos le 29 février 2024. Par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été effectué, car la valeur recouvrable calculée précédemment excédait la valeur comptable de Velan S.A.S.

10 Facilités de crédit

- La Société détient une facilité auprès d'Exportation et développement Canada de 12 000 \$ (27 000 \$ en 2023) visant des lettres de crédit et des lettres de garantie. Au 29 février 2024, un montant de 3 810 \$ (6 563 \$ en 2023) a été prélevé sur cette facilité, sous la forme de lettres de crédit. La facilité de crédit, qui vient à échéance le 30 novembre 2024, est renouvelée annuellement.
- Au 29 février 2024, les filiales à l'étranger avaient accès aux facilités de crédit suivantes. Ces facilités ne sont disponibles que pour la filiale qui a conclu la facilité.

Facilités de crédit disponibles (en milliers)	Au 29 février 2024	Au 28 février 2023	Taux d'emprunt
Filiales en Europe	55 887 \$ (51 733 €)	50 667 \$ (47 907 €)	0,70 % à 5,86 %
Filiales en Corée	3 365 \$ (4 498 000 KW)	3 373 \$ (4 464 800 KW)	5,10 % à 7,99 %
Filiale en Inde	2 744 \$ (227 000 INR)	2 299 \$ (190 000 INR)	7,00 %
Filiale à Taiwan	383 \$ (12 000 NTD)	390 \$ (12 000 NTD)	2,053%
Filiale en Chine	980 \$ (7 000 CNY)	1 009 \$ (7 000 CNY)	3,25 %

La plupart des facilités sont offertes sous forme de lettres de crédit. Elles sont assorties de garanties présentées par la Société. La plupart de ces facilités de crédit portent intérêt à des taux variables fondés sur l'EURIBOR, le KORIBOR, l'EONIA ou le taux préférentiel. Les taux d'emprunt indiqués ci-dessus étaient les taux en vigueur au 29 février 2024. Les durées des facilités ci-dessus peuvent varier, certaines étant renouvelables annuellement ou ayant une durée indéterminée. La valeur comptable nette globale des actifs donnés en garantie aux termes des facilités de crédit ci-dessus totalise 1 792 \$ (2 220 \$ en 2023).

Un montant de 16 044 \$ (11 192 \$ en 2023) a été prélevé sur ces facilités de crédit garanties sous forme de lettres de crédit et de lettres de garantie.

11 Dettes d'exploitation et charges à payer

	Aux	
	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$
<i>(en milliers)</i>		
Dettes fournisseurs	46 294	39 898
Taxes sur les produits et services à payer	5 139	4 639
Commissions à payer	1 404	2 571
Charges à payer	14 413	10 543
Charges salariales à payer	19 997	20 889
Autres	983	868
	88 230	79 408

12 Provisions

<i>(en milliers)</i>	Provision pour garanties d'exécution (note a) \$	Provision pour garanties (note b) \$	Provision au titre de l'amiante (note c) \$	Autres provisions \$	Total \$
Solde au 28 février 2022	2 599	7 373	17 456	4 117	31 545
Ajouts	1 230	845	66 548	2 100	70 723
Paievements	(881)	(318)	(8 861)	(485)	(10 545)
Reprises	(303)	(1 664)	(1 843)	-	(3 810)
Écarts de change	(110)	(394)	-	-	(504)
Solde au 28 février 2023	2 535	5 842	73 300	5 732	87 409
<i>Moins la partie courante des provisions</i>	2 535	5 842	2 376	5 732	16 485
<i>Provision à long terme</i>	-	-	70 924	-	70 924
Ajouts	1 714	748	10 000	600	13 062
Désactualisation	-	-	4 497	-	4 497
Paievements	(823)	(100)	(9 597)	(3 932)	(14 452)
Reprises	(756)	(1 724)	-	-	(2 480)
Écarts de change	35	116	-	-	151
Solde au 29 février 2024	2 705	4 882	78 200	2 400	88 187
<i>Moins la partie courante des provisions</i>	2 705	4 882	4 142	2 400	14 129
<i>Provision à long terme</i>	-	-	74 058	-	74 058

- a) La provision pour garantie d'exécution découle de possibles retards de livraison et d'autres pénalités de non-conformité contractuelle ou de dommages-intérêts. Les estimations les plus appropriées de la direction tiennent compte des modalités contractuelles précises, de l'expérience passée et d'une probabilité de sorties de fonds potentielles.



- b) La Société offre diverses garanties à ses clients. La direction estime la provision pour réclamations au titre des garanties en s'appuyant sur l'information historique sur les réclamations au titre de garanties, ainsi que sur les tendances récentes pouvant laisser supposer que l'information passée sur les coûts pourrait ne pas correspondre à celle des réclamations futures. Parmi les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur l'information estimée relativement aux réclamations, figure l'efficacité des mesures prises par la Société en matière de productivité et de qualité, ainsi que les coûts des pièces et de la main-d'œuvre.
- c) Deux des filiales américaines de la Société ont été désignées comme défenderesses dans un certain nombre de procès en cours, qui visent à obtenir des dommages-intérêts pour des préjudices corporels prétendument causés par l'exposition à des produits contenant de l'amiante, fabriqués et vendus dans le passé. La provision au titre de l'amiante représente l'estimation du passif éventuel lié à tous les coûts de règlement futurs, compte tenu, notamment, de l'expérience de règlement passée et d'une projection des réclamations futures.

13 Dette à long terme

	Aux	
	29 février 2024	28 février 2023
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable (note a)	5 000	-
Entité canadienne		
Emprunt bancaire garanti (19 561 \$ CA; 20 906 \$ CA au 28 février 2023) (note b)	14 415	15 181
Filiales françaises		
Emprunts bancaires non garantis (3 240 €; 3 183 € au 28 février 2023) (note c)	3 500	3 366
Filiale italienne		
Emprunt bancaire non garanti (2 914 €; 4 186 € au 28 février 2023) (note d)	3 148	4 427
Emprunt non garanti consenti par une banque d'État (230 €; 460 € au 28 février 2023) (note e)	248	487
Autres (note f)	2 466	6 435
	28 777	29 896
Moins la partie à court terme	24 431	8 177
	4 346	21 719

- a) Les prélèvements sur cette facilité de crédit peuvent être effectués en dollars américains ou canadiens et portent intérêt au taux de base américain, au taux préférentiel américain, au taux préférentiel canadien, au taux CORRA à terme ou au taux SOFR, auquel s'ajoute une marge fondée sur l'excédent disponible de la Société. Aux termes de la facilité de crédit, la Société est tenue de respecter une clause restrictive fondée sur un ratio financier. Au 29 février 2024, la Société avait prélevé un montant de 5 000 \$ (néant en 2023) sur cette facilité de crédit renouvelable et avait émis des lettres de crédit et des lettres de garantie totalisant 3 810 \$ (5 148 \$ en 2023), sur une capacité d'emprunt totale de 49 046 \$ (49 511 \$ en 2023). La facilité de crédit vient à échéance le 31 mai 2024. Toutefois, après la clôture de l'exercice et avant la publication des états financiers, la direction a négocié une prolongation jusqu'au 30 août 2024, ce qui porte la disponibilité de cette facilité à 41 546 \$.



- b) L'emprunt hypothécaire garanti de 14 415 \$ (19 561 \$ CA) porte intérêt au taux de 3,55 %, avec des remboursements de capital de 69 \$ et l'emprunt peut être remboursé sur une période de 18 ans. Au 29 février 2024, la Société n'avait pas atteint un des ratios financiers prévu dans les clauses restrictives. L'emprunt hypothécaire garanti est présenté dans la partie courante de la dette à long terme.

Après la fin de l'exercice et avant la publication des présents états financiers, le prêteur a renoncé à son droit d'exiger le remboursement du prêt en raison du manquement pour l'exercice clos le 29 février 2024 et pour l'exercice se clôturant le 28 février 2025 et jusqu'au 1^{er} mars 2026 inclusivement, à condition que le manquement soit uniquement attribuable au versement d'indemnités liées à l'amiante et au paiement des honoraires juridiques afférents.

Par conséquent, l'emprunt bancaire garanti sera reclassé dans la dette à long terme le 31 mai 2024.

- c) Les emprunts bancaires non garantis totalisant 3 500 \$ (3 240 €) portent intérêt selon une fourchette de [0,25 % à 3,52 %]. Ils sont remboursables par mensualités totalisant 101 \$. Ces emprunts viennent à échéance entre 2027 et 2029.
- d) Les emprunts bancaires non garantis totalisant 3 148 \$ (2 914 €) portent intérêt selon une fourchette de [Euribor + 0,67 % à Euribor + 1,25 %]. Ils sont remboursables par mensualités de 18 \$ et par versements trimestriels de 291 \$. Ces emprunts viennent à échéance en 2025 et en 2027.
- e) L'emprunt bancaire non garanti de 248 \$ (230 €) porte intérêt au taux Euribor + 3,00 %, est remboursable par versements semestriels de 124 \$ et vient à échéance en 2024.
- f) L'élément « Autres » comprend un montant de 2 466 \$ (67 298 ¥) (4 909 \$ [4 641 €] au 28 février 2023) lié à une option de vente inconditionnelle détenue par un actionnaire minoritaire d'une des filiales de la Société. Ce montant est considéré comme un passif et non comme une participation ne donnant pas le contrôle.

La valeur comptable nette globale des actifs remis en garantie aux termes de la facilité de crédit renouvelable s'élevait à 120 966 \$ (130 936 \$ en 2023) et aux termes des conventions d'emprunt à long terme, elle a totalisé 14 415 \$ (15 181 \$ en 2023).

La valeur comptable de la dette à long terme correspond approximativement à la juste valeur.

14 Capital social

- a) Autorisé – en nombre illimité
- Actions privilégiées pouvant être émises en séries
 - Actions à droit de vote subalterne
 - Actions à droit de vote multiple (cinq voix par action) pouvant être converties en actions à droit de vote subalterne



b) Émis

	Aux	
	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$
<i>(en milliers)</i>		
6 019 068 actions à droit de vote subalterne	65 569	65 569
15 566 567 actions à droit de vote multiple	7 126	7 126
	72 695	72 695

c) La Société a un régime d'UAD permettant aux membres du conseil d'administration, par l'entremise du CGHR, d'attribuer des UAD à certains de ses administrateurs indépendants et employés à temps plein. Une UAD est une unité théorique dont la valeur est basée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote subalterne de la Société à la Bourse de Toronto pour les 20 jours de bourse précédant la date d'attribution. Le régime d'UAD n'a pas d'effet dilutif, étant donné que les UAD acquises doivent être réglées uniquement en trésorerie.

Les droits rattachés aux UAD sont acquis à la première des deux dates suivantes :

- le sixième anniversaire de la date d'attribution; ou
- le jour où le porteur de l'UAD atteint l'âge de la retraite, qui, à moins que le CGHR n'en décide autrement, est l'âge de 65 ans ou l'âge auquel la combinaison des années de service à la Société et de l'âge du porteur est égale à 75 ans, selon le premier à être atteint, étant entendu que l'âge de la retraite ne doit pas être inférieur à 55 ans.

De plus, une attribution accordée à un administrateur indépendant sera réputée acquise immédiatement au moment de l'attribution.

En cas de changement de contrôle, le comité, tel qu'il était constitué immédiatement avant le changement de contrôle, établit à son gré la conversion, l'atténuation ou le rachat approprié des UAD compte tenu des modalités du changement de contrôle.

La variation des UAD en cours et de la charge s'y rattachant se présentent comme suit :

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
<i>(en milliers)</i>		
<i>Pour les nombres d'UAD</i>		
Solde d'ouverture	74 174	83 234
Émises	103 917	243
Réglées	(17 618)	-
Perdus par renonciation	(9 424)	(9 303)
Solde de fermeture	151 049	74 174
Charge relative aux UAD pour l'exercice	(361) \$	126 \$
Juste valeur des UAD acquises à la clôture de l'exercice	163 \$	520 \$



15 Coût des ventes

	Exercices clos les	
	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$
<i>(en milliers)</i>		
Variation des stocks de produits finis et des produits en cours de fabrication	(7 379)	2 182
Matières premières et consommables utilisées	162 881	159 960
Charges liées au personnel, exception faite des crédits d'impôt pour la recherche scientifique	67 634	65 363
Dotation aux amortissements	7 991	7 803
Variation de la provision pour stocks, montant net	2 030	4
Perte de change	(415)	1 453
Autres frais généraux de production	20 867	21 199
	253 609	257 964

16 Frais d'administration

	Exercices clos les	
	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$
<i>(en milliers)</i>		
Charges liées au personnel, exception faite des crédits d'impôt pour la recherche scientifique	50 915	48 931
Crédits d'impôt pour la recherche scientifique	(1 406)	(1 391)
Commissions	3 570	4 619
Frais de transport aux clients	3 652	7 042
Honoraires de professionnels	8 170	9 369
Coûts de règlements liés à l'amiante (note 12)	14 255	69 676
Variation de la correction pour créances irrécouvrables	(160)	(1)
Dotation aux amortissements	3 235	2 940
Autres	16 513	15 574
	98 744	156 759



17 Charges liées au personnel

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Salaires	84 065	82 249
Cotisations sociales	28 205	26 681
Crédits d'impôt pour la recherche scientifique	(1 406)	(1 391)
Rémunération fondée sur des actions	(15)	126
Autres	6 294	5 238
	117 143	112 903

La rémunération des administrateurs membres de la direction et non membres de la direction, et de certains membres de la haute direction, y compris les salaires et autres avantages à court terme et la rémunération fondée sur des actions sous forme d'UAD, s'est élevée à 5 513 \$ (5 856 \$ en 2023).

18 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont inscrits dans le coût des ventes et les frais d'administration, et se présentent comme suit :

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Frais de recherche et de développement	6 064	6 181
Moins les crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement	(1 331)	(1 391)
	4 733	4 790

19 Impôt sur le résultat

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Impôt exigible	8 557	8 072
Impôt différé	(1 086)	(27)
Charge d'impôt sur le résultat	7 471	8 045



L'impôt sur le résultat avant impôt de la Société diffère du montant qui aurait été obtenu par application des taux d'impôt prévus par la loi aux résultats des entités consolidées, comme suit :

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi de 26,50 %	(3 268)	(12 565)
Incidence fiscale des éléments suivants :		
Différence dans les taux d'impôt prévus par la loi dans les territoires étrangers	378	486
Pertes (profits) de change (imposables) non déductibles	(455)	754
Décomptabilisation des actifs d'impôt différé	-	-
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	9 428	18 996
Autres différences	1 388	374
Charge d'impôt sur le résultat	7 471	8 045

Le tableau qui suit présente une analyse des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé :

	Aux	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Actifs d'impôt différé :		
À réaliser dans plus de 12 mois	3 230	1 889
À réaliser dans les 12 mois à venir	1 962	2 774
Passifs d'impôt différé :		
À réaliser dans plus de 12 mois	(3 325)	(3 823)
À réaliser dans les 12 mois à venir	(137)	(143)
Actif d'impôt différé, montant net	1 731	697

Le tableau qui suit présente les variations du montant net du compte d'actifs d'impôt différé :

	Aux	
	28 février 2023	28 février 2022
(en milliers)	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	697	749
Produit d'impôt en résultat net consolidé	(1 051)	(27)
Écarts de change	(17)	(25)
Actif d'impôt différé, montant net	1 731	697



Le tableau qui suit présente les principales composantes du montant net du compte d'actifs d'impôt différé :

	Aux	
	29 février 2024	28 février 2023
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Immobilisations corporelles	(418)	(400)
Immobilisations incorporelles	-	(621)
Provisions et réserves non déductibles	565	604
Crédits d'impôt à l'investissement	-	-
Stocks	369	1 129
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	1 615	408
Autres	(400)	(423)
Actif d'impôt différé, montant net	1 731	697

Des actifs d'impôt différé de 41 923 \$ (39 520 \$ en 2023) n'ont pas été comptabilisés par la Société au titre de pertes autres qu'en capital totalisant 161 368 \$ (152 001 \$ en 2023) qui peuvent être reportées prospectivement pour réduire les bénéfices imposables des exercices futurs. Ces pertes expirent entre 2038 et une date indéterminée.

Des passifs d'impôt différé de 6 472 \$ (5 945 \$ en 2023) n'ont pas été comptabilisés au titre des retenues d'impôt à la source et d'autres impôts qui auraient été payables sur les bénéfices non rapatriés de certaines filiales. Ces montants ne devraient pas s'inverser dans un avenir prévisible. Au 29 février 2024, les bénéfices non rapatriés totalisaient 337 668 \$ (329 402 \$ en 2023).

20 Perte par action

a) De base et diluée

La perte de base par action est calculée en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple en circulation au cours de l'exercice.

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Perte nette attribuable aux détenteurs d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple	(19 737)	(55 453)
Nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple en circulation	21 585 635	21 585 635
Perte de base et diluée par action	(0,91) \$	(2,57) \$



La perte diluée par action est calculée en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple en circulation de manière à refléter l'hypothèse de la conversion des titres potentiellement dilutifs en actions à droit de vote subalterne et en actions à droit de vote multiple. La Société n'avait aucune catégorie de titres dilutifs convertibles en actions à droit de vote subalterne et en actions à droit de vote multiple.

21 Engagements

Dans le cours normal des activités, la Société consent des garanties d'exécution relativement à ses produits, de même que des garanties préalables et des cautionnements de soumission. Au 29 février 2024, la valeur maximale totale de ces garanties, advenant qu'elles soient exercées, s'élevait à 47 725 \$ (46 937 \$ en 2023). Ces garanties expirent comme suit :

	Au 29 février 2024 \$
<i>(en milliers)</i>	
28 février 2025	12 161
28 février 2026	17 597
28 février 2027	6 089
29 février 2028	2 699
28 février 2029	2 264
Exercices suivants	6 915
	47 725

22 Informations sectorielles

La Société présente ses résultats sous un seul secteur d'exploitation. Le tableau qui suit présente la répartition géographique de son chiffre d'affaires :

	Exercice clos le 29 février 2024						
<i>(en milliers)</i>	Canada \$	États-Unis \$	France \$	Italie \$	Autres \$	Ajustement de conso- lidation \$	Chiffres consolidés \$
Chiffre d'affaires							
Clients							
Nationaux	29 566	116 229	49 688	5 313	9 851	-	210 647
Exportation	35 349	448	38 475	39 477	22 420	-	136 169
Intragroupe (exportation)	50 489	9 267	459	-	57 948	(118 163)	-
	115 404	125 944	88 622	44 790	90 219	(118 163)	346 816
Immobilisations corporelles	23 893	5 967	16 772	5 033	18 253	-	69 918
Immobilisations incorporelles et goodwill	5 614	-	8 967	1 912	49	-	16 543
Autres actifs identifiables	256 866	30 243	168 469	70 437	139 407	(272 490)	392 932
Total des actifs identifiables	286 373	36 210	194 208	77 383	157 711	(272 490)	479 393

<i>(en milliers)</i>	Canada \$	États-Unis \$	France \$	Italie \$	Autres \$	Ajustement de conso- lidation \$	Chiffres consolidés \$
Chiffre d'affaires							
Clients							
Nationaux	22 144	124 413	46 239	181	11 083	-	204 060
Exportation	38 867	11 321	44 501	51 213	20 467	-	166 369
Intragroupe (exportation)	59 702	10 513	72	2 924	61 239	(134 450)	-
	120 713	146 247	90 812	54 318	92 789	(134 450)	370 429
Immobilisations corporelles	25 125	4 170	15 809	5 497	17 604	-	68 205
Immobilisations incorporelles et goodwill	4 762	-	8 796	2 527	68	-	16 153
Autres actifs identifiables	207 437	32 801	158 133	64 559	132 237	(201 668)	393 499
Total des actifs identifiables	237 324	36 971	182 738	72 583	149 909	(201 668)	477 857

23 Gestion du risque financier

Du fait de ses activités, la Société est exposée à une variété de risques financiers : risque de marché (y compris le risque de change et le risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie et à la juste valeur), risque de crédit et risque de liquidité. Le programme global de gestion des risques financiers de la Société vise à atténuer les risques imprévisibles du marché des capitaux et leurs effets potentiellement négatifs sur la performance financière de la Société.

La gestion des risques financiers est généralement assurée par la division des finances de la Société, conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration. La responsabilité de cette division consiste à définir, à évaluer et à couvrir les risques financiers de concert avec les équipes des finances des filiales de la Société. La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques. L'utilisation des instruments financiers dérivés est assujettie à une politique aux termes de laquelle aucune transaction sur dérivé ne doit être conclue en vue d'établir une position de spéculation ou de levier, le corollaire étant que toutes les transactions visant des dérivés doivent avoir pour seul objet la gestion des risques.

Vue d'ensemble

La section qui suit fait état des instruments financiers de la Société et de la nature des risques auxquels ils pourraient être exposés.

Risque de marché

Risque de change

Le risque de change lié aux instruments financiers s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie en raison des fluctuations des taux de change. La Société exerce ses activités à l'échelle internationale et court un risque de change découlant de son exposition à diverses monnaies. Le risque de change est lié aux transactions commerciales futures et aux actifs et passifs comptabilisés qui sont libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société. La Société possède des établissements qui utilisent différentes monnaies fonctionnelles et, par conséquent, chacun d'entre eux est exposé au risque de change lié à sa monnaie fonctionnelle.



Lorsqu'elle le peut, la Société rapproche les encaissements et les décaissements effectués dans une même monnaie. Le montant net de l'exposition résiduelle attendue aux monnaies étrangères fait l'objet d'une couverture. Pour couvrir cette exposition, la Société utilise des instruments dérivés de change, soit principalement des contrats de change à terme. Ces dérivés n'ont pas été désignés comme des couvertures aux fins comptables.

Aux 29 février 2024 et 2023, les montants en cours aux termes des contrats dérivés s'établissaient comme suit :

	Fourchette de taux de change		Juste valeur (en milliers de \$ US)		Notionnel (en milliers d'unités de la monnaie indiquée)	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024 \$	28 février 2023 \$	29 février 2024	28 février 2023
Contrats de change à terme						
Vendre des dollars américains contre des dollars canadiens – de 0 à 12 mois	-	1,32	-	107	-	40 000 \$ US
Acheter des dollars américains contre des dollars canadiens – de 0 à 12 mois	-	1,38	-	(299)	-	40 000 \$ US
Vendre des dollars américains contre des euros – de 0 à 12 mois	-	-	-	-	-	-
Acheter des dollars américains contre des euros – de 0 à 12 mois	de 1,08 à 1,10	-	40	-	6 518 \$ US	-

Les contrats de change à terme sont des contrats aux termes desquels la Société a l'obligation de vendre ou d'acheter des monnaies étrangères au prix d'exercice. La juste valeur des instruments de change est inscrite à l'état consolidé du résultat net et reflète les montants estimés que la Société aurait versés ou reçus pour régler ces contrats à la date de clôture. Les profits latents sont comptabilisés à titre d'actifs dérivés et les pertes latentes, à titre de passifs dérivés, dans l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau suivant présente une analyse de la sensibilité des risques de change les plus importants de la Société liés à sa position nette dans des instruments financiers de change, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, la dette bancaire, les emprunts bancaires à court terme, les instruments financiers dérivés, les créances d'exploitation, les dettes d'exploitation et charges à payer, les acomptes des clients, la provision pour garanties d'exécution et la dette à long terme, y compris les intérêts à payer. Un raffermissement hypothétique de 5,0 % des monnaies suivantes aurait eu l'incidence suivante pour les exercices clos le 29 février 2024 et le 28 février 2023 :

	Résultat net	
	Au 29 février 2024 \$	Au 28 février 2023 \$
<i>(en milliers)</i>		
Raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain	(868)	(847)
Raffermissement de l'euro par rapport au dollar américain	(772)	(327)
Raffermissement de la roupie indienne par rapport au dollar américain	875	346

Un fléchissement hypothétique de 5,0 % des monnaies mentionnées ci-dessus aurait eu l'incidence contraire pour les deux exercices.



Pour les besoins de l'analyse ci-dessus, le risque de change ne comprend pas la conversion des comptes des filiales dans la monnaie de présentation de la Société. Pour les filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas la monnaie de présentation (dollar américain) de la Société, ce risque aurait eu une incidence sur les autres éléments du résultat global.

Risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie et à la juste valeur

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison principalement de ses facilités de crédit, de sa dette à long terme et de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie. Les éléments à taux variable exposent la Société au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie, et les éléments portant intérêt à taux fixes exposent la Société au risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur. La plus grande partie de la dette à long terme et des facilités de crédit de la Société porte intérêt, et sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie rapportent des intérêts à des taux variables. Une variation hypothétique de 0,5 % des taux d'intérêt n'aurait pas une incidence significative sur le résultat net ou sur les flux de trésorerie de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte inattendue survienne si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Ce risque est principalement lié aux créances d'exploitation de la Société.

Le risque de crédit de la Société associé à ses créances d'exploitation est concentré. Au 29 février 2024, deux clients (quatre clients en 2024) représentaient plus de 5 % chacun des créances d'exploitation, dont un en représentait 7,6 % (15,0 % en 2023), alors que les dix principaux clients de la Société représentaient 41,3 % (60,4 % en 2023) des créances d'exploitation. De plus, un client représentait 8,9 % (13,4 % en 2023) du chiffre d'affaires de la Société.

Pour réduire son risque de crédit, la Société évalue continuellement la solvabilité de ses clients et applique des procédures d'évaluation spécifiques à l'égard de tous ses nouveaux clients. L'évaluation comprend l'analyse par échéance des créances d'exploitation, ainsi que l'analyse des profils historiques de paiement, de la solvabilité des clients et des tendances économiques du moment. Chaque client se voit attribuer une limite de crédit spécifique qui est révisée périodiquement. Pour certaines créances clients, la Société peut obtenir des sûretés sous la forme d'assurance-crédit à laquelle elle peut avoir recours si la contrepartie est en situation de défaut aux termes de l'entente.

Pour les créances clients, la Société applique la méthode simplifiée selon IFRS 9, qui consiste à évaluer les pertes de crédit attendues au moyen d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les taux des pertes de crédit attendues sont estimés à la lumière des pertes de crédit subies par la Société au cours de l'exercice précédant la clôture de la période. Les taux de pertes passées sont alors ajustés en fonction des informations actuelles et prospectives sur les facteurs macroéconomiques ayant des répercussions sur les clients de la Société.



La correction de valeur pour pertes attendues pour la durée de vie applicable aux créances clients a été établie comme suit :

Au 29 février 2024					
	Courant	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis 31 à 90 jours	En souffrance depuis plus de 90 jours	Total
Taux des pertes attendues	0,056 %	0,071 %	0,081 %	1,814 %	
Valeur comptable brute	81 030	12 600	7 426	9 041	110 097
Correction de valeur pour pertes	45	9	6	164	224

Au 28 février 2023					
	Courant	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis 31 à 90 jours	En souffrance depuis plus de 90 jours	Total
Taux des pertes attendues	0,130 %	0,141 %	0,169 %	2,399 %	
Valeur comptable brute	83 118	9 961	5 902	14 548	113 529
Correction de valeur pour pertes	108	14	10	349	481

En raison de ses instruments financiers dérivés, de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie ainsi que de ses placements à court terme, la Société est également exposée à un risque de crédit qu'elle gère en faisant affaire avec des institutions financières très bien notées. Le risque de crédit principal de la Société est limité à la valeur comptable des créances clients et des profits sur les actifs dérivés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. La Société gère ce risque en exerçant une surveillance continue de ses besoins de trésorerie futurs. Les entités en exploitation effectuent les prévisions de flux de trésorerie, lesquelles sont ensuite totalisées par la division des finances de la Société. La Société a pour politique de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants et de disposer de facilités de crédit afin de satisfaire aux exigences opérationnelles actuelles et futures.

Au 29 février 2024, la Société disposait de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 36 445 \$ et d'un fonds de roulement (actif à court terme moins passif à court terme) excédentaire de 226 623 \$. Elle a subi des pertes nettes de 19 802 \$ pour l'exercice clos à cette date. Comme indiqué à la note 3 des états financiers consolidés, la Société ne remplissait pas un critère relatif à une clause restrictive financière, à savoir le ratio de couverture des charges fixes consolidées, à l'égard de l'emprunt bancaire garanti canadien, dont le solde s'élevait à 14 415 \$ à cette date. Voir la note 13 pour plus de détails.

De plus, après le 29 février 2024, la Société est parvenue à prolonger sa facilité de crédit renouvelable, qui venait initialement à échéance le 31 mai 2024, jusqu'au 30 août 2024. La Société étudie actuellement différents scénarios de refinancement pour renouveler sa facilité de crédit renouvelable.



Les tableaux qui suivent présentent les passifs financiers classés par type et par échéance contractuelle des paiements selon les modalités contractuelles en vigueur aux dates indiquées :

Au 29 février 2024						
	Valeur comptable	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme	28 777	29 601	3 405	1 112	-	34 118
Obligations locatives à long terme	12 643	1 929	3 141	2 202	11 310	18 582
Dettes d'exploitation et charges à payer	88 230	88 230	-	-	-	88 230
Acomptes de clients	65 478	30 396	16 369	2 145	16 568	65 478
Passifs dérivés	26	26	-	-	-	26

Au 28 février 2023						
	Valeur comptable	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes à long terme	29 896	8 840	6 609	4 156	15 814	35 419
Obligations locatives à long terme	10 756	1 560	2 071	1 341	11 682	16 654
Dettes d'exploitation et charges à payer	79 408	79 408	-	-	-	79 408
Acomptes de clients	56 138	28 201	23 281	518	4 138	56 138
Dette bancaire	260	260	-	-	-	260
Passifs dérivés	299	299	-	-	-	299

Juste valeur des instruments financiers

Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés sur les marchés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 – données non observables, comme des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché. Le niveau de la hiérarchie des justes valeurs au sein duquel doit être classée en totalité l'évaluation de la juste valeur doit être déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.



La juste valeur des actifs et des passifs financiers aux états consolidés résumés intermédiaires de la situation financière s'établit comme suit :

Au 29 février 2024				
<i>(en milliers)</i>	Total \$	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$
Classement à l'état de la situation financière et nature				
Actifs				
Actifs dérivés	125	-	125	-
Passifs				
Passifs dérivés	26	-	26	-

Au 28 février 2023				
<i>(en milliers)</i>	Total \$	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$
Classement à l'état de la situation financière et nature				
Actifs				
Actifs dérivés	107	-	107	-
Passifs				
Passifs dérivés	299	-	299	-

Les évaluations de la juste valeur des actifs et des passifs dérivés de la Société sont classées au niveau 2, car elles sont établies au moyen des prix cotés sur le marché ou d'estimations fondées sur des données observables comme les taux d'intérêt, les courbes de rendement et les cours du change au comptant et futurs. La valeur comptable des instruments financiers de la Société correspond approximativement à leur juste valeur, sauf indication contraire.

24 Gestion du capital

La stratégie de gestion du capital de la Société est conçue de manière à maintenir des liquidités afin de permettre à la Société de réaliser son plan de croissance interne, d'effectuer des acquisitions sélectives et d'offrir à ses actionnaires un bon rendement sur leurs placements tout en adoptant une approche prudente en matière de levier financier.

La stratégie financière de la Société est conçue pour atteindre les objectifs susmentionnés et prendre des mesures en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques des actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre ou racheter des actions, contracter ou rembourser des dettes, modifier le montant des dividendes versés aux actionnaires ou entreprendre toute autre activité qu'elle considère comme appropriée dans les circonstances.



La Société s'appuie sur le ratio total des emprunts/capitaux propres pour assurer le suivi de son capital. Le total des emprunts se compose de toutes les dettes portant intérêt, et les capitaux propres sont définis comme le total des capitaux propres.

Le ratio total des emprunts/capitaux propres s'établissait comme suit aux dates suivantes :

	Aux	
	29 février 2024	28 février 2023
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Dette bancaire	-	260
Partie à court terme des obligations locatives à long terme	1 607	1 298
Partie à court terme de la dette à long terme	24 431	8 177
Obligations locatives à long terme	11 036	9 458
Dette à long terme	4 346	21 719
Total des emprunts	41 420	40 912
Capitaux propres	183 259	200 835
Ratio total des emprunts/capitaux propres	22,6 %	20,4 %

L'objectif de la Société consiste à gérer de façon prudente le ratio total des emprunts/capitaux propres et à maintenir une capacité de financement pour des occasions d'affaires potentielles.

La stratégie et les objectifs financiers de la Société mentionnés précédemment n'ont pas changé par rapport à la dernière période de présentation de l'information financière. Ces objectifs et stratégies font l'objet d'une révision annuelle ou plus fréquente, si nécessaire.

Au 29 février 2024, la Société ne respectait pas l'un de ses ratios financiers. Ce manquement a également entraîné un manquement réciproque à l'égard de la facilité de crédit renouvelable et de la facilité d'Exportation et développement Canada, qui est composée de lettres de crédit d'un montant de 3 810 \$, qui garantissent la lettre de crédit émise en vertu de la facilité de crédit renouvelable, qui ne sont pas comptabilisées à titre de passifs financiers à l'état consolidé de la situation financière. L'emprunt à terme et la facilité de crédit renouvelable sont présentés dans la partie courante de la dette à long terme.

La Société est en défaut en raison du non-respect de l'une de ses clauses restrictives de nature financière. Voir la note 23 portant sur le risque de liquidité.



25 Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	8 930	8 722
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 232	2 021
Amortissement des coûts de financement	64	251
Impôt différé	(1 086)	(27)
Profit (perte) sur la cession d'immobilisations corporelles	(272)	200
Variation nette des provisions à long terme et des acomptes de clients	4 422	56 721
Variation nette des actifs dérivés et des passifs dérivés	(291)	185
Variation nette des autres passifs	290	(520)
	14 289	67 553

26 Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	Exercices clos les	
	29 février 2024	28 février 2023
(en milliers)	\$	\$
Créances d'exploitation	2 596	(9 837)
Stocks	(4 254)	14 235
Impôts sur le résultat recouvrables	112	(3 254)
Acomptes et charges payées d'avance	(2 754)	(916)
Dettes d'exploitation et charges à payer	7 958	1 845
Impôt sur le résultat à payer	100	(1 100)
Acomptes de clients	8 556	(11 087)
Provisions	(2 500)	(1 458)
	9 814	(11 572)



27 Rapprochement de la dette liée aux activités de financement

<i>(en milliers)</i>	Obligations locatives à long terme \$	Dette à long terme \$	Total \$
Solde au 28 février 2022	12 433	31 038	43 471
Entrées de trésorerie	-	3 666	3 666
Sorties de trésorerie	(1 657)	(4 398)	(6 055)
Écarts de conversion	(682)	(410)	(1 092)
Autres variations hors trésorerie	662	-	662
Solde au 28 février 2023	10 756	29 896	40 652
Entrées de trésorerie	-	7 481	7 481
Sorties de trésorerie	(1 895)	(8 762)	(10 657)
Écarts de conversion	235	163	(398)
Autres variations hors trésorerie	3 548	-	3 548
Solde au 28 février 2024	12 644	28 778	41 422

Page laissée blanche intentionnellement

INFORMATIONS POUR LES ACTIONNAIRES

Siège social

7007, chemin de la Côte-de-Liesse
Montréal (Québec)
Canada H4T 1G2

Relations avec les investisseurs

Rishi Sharma
Chef de la direction financière et administrative
Tél. : (514) 748-7743
Télec. : (514) 908-0108

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l

Agent de transfert

Compagnie Trust TSX

Actions en circulation au 29 février 2024

6 019 068 actions à droit de vote subalterne
15 666 567 actions à droit de vote multiple

Inscription boursière

Symbole : VLN
Cours de clôture le 17 mai 2024 : 5,86 \$ CA

Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au siège social de Velan, le 11 juillet 2024 à 16h30.

VELAN

Siège social

7007, chemin de la Côte-de-Liesse

Montréal (Québec)

Canada H4T 1G2

www.velan.com